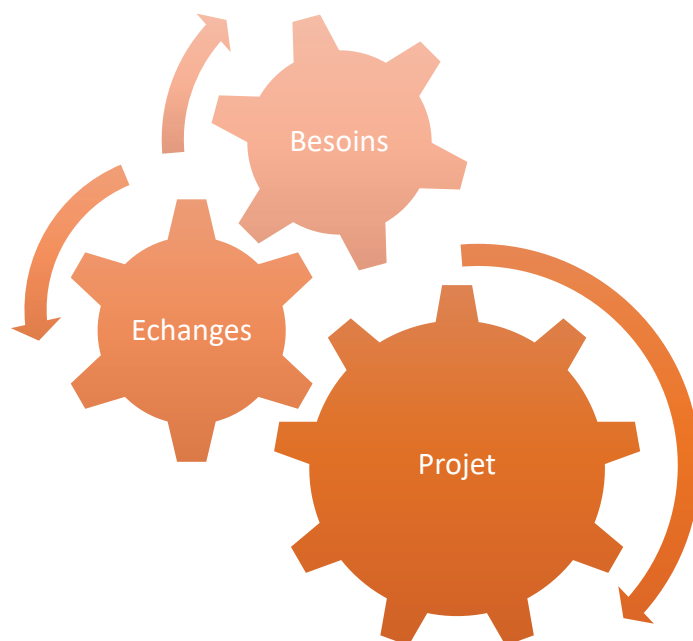




Projet d'extension de la carrière SAMOG,
Commune de Cuy-Saint-Fiacre (76)
lieu-dit « Les Bruyères »

Dossier de concertation



Sommaire

1. Présentation de la démarche.....	3
2. Concertation menée.....	4
2.1 DREAL.....	4
2.2 Représentants territoriaux.....	5
2.3 Riverains.....	6
3. Synthèse de la concertation.....	7
3.1 Frise chronologique prévue avant la concertation.....	7
3.2 Frise chronologique révisée après la concertation.....	8
3.3 Conclusion.....	9
4. Comptes-rendus.....	11
4.1 Représentants territoriaux.....	11
4.2 Riverains.....	23
4.3 Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement.....	27
4.4 PETR du Pays de Bray.....	29

ANNEXES.....	31
ANNEXE 1 : REUNIONS AVEC LA DREAL.....	32
ANNEXE 2 : REUNION AVEC LA MAIRIE.....	39
ANNEXE 3 : VISITE DU SITE AVEC LES ELUS.....	41
ANNEXE 4 : REUNION AVEC LE CONSEIL MUNICIPAL.....	43
ANNEXE 5 : REUNION PUBLIQUE.....	45
ANNEXE 6 : REUNION PUBLIQUE BIS	56
ANNEXE 7 : REUNION AVEC L'ARBRE	59
ANNEXE 8 : REUNION AVEC LE PETR PAYS DE BRAY.....	61
ANNEXE 9 : REUNION AVEC LE TITULAIRE EN CHARGE DES CHEMINS DE RANDONNEE...64	
ANNEXE 10 : REUNION AVEC LE PETR PAYS DE BRAY.....	69

1. Présentation de la démarche

La visite du site auprès des élus de Cuy-Saint-Fiacre a permis d'annoncer ce souhait d'extension de la carrière SAMOG. Lors de cette visite, deux habitantes du chemin de Torchly ont souhaité participer à celle-ci. Suite à plusieurs interrogations de leur part, la société SAMOG a mené immédiatement une concertation avec les habitants de Torchly.

Le projet d'extension de la carrière de Cuy-Saint-Fiacre a été riche en échanges. Les objectifs principaux étaient de présenter le projet d'extension de la carrière SAMOG, d'échanger et de recueillir les avis ou craintes du plus grand nombre, que ce soient les habitants de la commune, les élus, l'association locale de défense de l'environnement ou les administrations.

Ces réunions ont permis :

- D'ouvrir le dialogue avec la commune de Cuy-Saint-Fiacre, ses habitants, l'association locale l'ARBRE, les administrations,
- De mettre en évidence le besoin en matériaux de proximité dans un territoire enclavé,
- De revoir le projet face aux nombreux questionnements des riverains.

Ce document dresse la synthèse de la concertation menée pour le projet d'extension de la carrière de Cuy-Saint-Fiacre.

2. Concertation menée

2.1 DREAL

La DREAL a pour mission de participer à la définition et à l'animation d'une politique de gestion dans la lignée des principes du développement durable, tout en garantissant la sécurité du public et ainsi que l'intégration dans l'environnement. Ainsi, la DREAL assure le contrôle des exploitations dans le cadre de la police des carrières.

La carrière de Cuy-Saint-Fiacre est en fonctionnement depuis 2005. La société SAMOG souhaite pérenniser ses activités telles que l'extraction, le négoce de sablon ou autres matériaux nécessaires, le recyclage des inertes provenant des chantiers locaux. Pour ce faire, SAMOG souhaite une extension de la carrière actuelle afin de fournir un service continu aux collectivités locales et aux entreprises du BTP.

La procédure ICPE qui s'applique pour une extension de carrière sur une surface inférieure à 25 hectares est une procédure « cas par cas ».

Par conséquent, il était essentiel d'organiser une première présentation du projet à la DREAL en juin 2021.

L'avantage de l'extension de la carrière SAMOG est la cohérence avec l'exploitation actuelle, c'est-à-dire, le(s) même(s) :

- Accès,
- Horaires d'ouvertures,
- Tonnage d'extraction,
- Méthode d'exploitation.



Même fonctionnement

Les atouts de la carrière SAMOG sont les suivants :

- 1) La carrière de Cuy-Saint-Fiacre permet de fournir un matériau utile et local à un territoire enclavé.
- 2) Ce site rend possible le recyclage des matériaux inertes venant de l'extérieur, et notamment du

Une visite sur site avec la DREAL service des Installations Classées a eu lieu le 22 septembre 2022 afin de faire un point d'avancement du projet. La DREAL Service Ressources Naturelles a elle aussi été sollicitée en octobre 2022 pour la partie faune flore et la composition des haies.

2.2 Représentants territoriaux, administrations et association locale

Les réunions avec les représentants territoriaux ont permis d'informer et de présenter le projet d'extension.



Visite de la carrière actuelle SAMOG (secteur réaménagé)

Ces réunions ont été les suivantes :

Réunion	Date	Objet
Réunion avec la mairie de Cuy-Saint-Fiacre	5 juillet 2021	Présentation de l'activité carrière sur la commune, informer du projet
Visite du site pour les élus de la commune	6 octobre 2021	Activités actuelles de SAMOG et le lancement du projet d'extension
Commission carrière	9 novembre 2021	Echanges sur le projet d'extension
Conseil municipal	15 novembre 2021	Présentation des grandes lignes du projet à l'ensemble du conseil

Réunion Direction des routes – Agence de Forges les Eaux	9 mai 2022	Echanges relatifs à la RD 57
Rencontre avec la SAFER	25 mai 2022	Echanges concernant la parcelle cadastrée C830
Rencontre avec le département de la Seine-Maritime	16 juin 2022	Echanges concernant les chemins de randonnée
Réunion avec l'association l'ARBRE	6 juillet 2022	Présentation du projet d'extension
Rencontre avec la mairie et le Titulaire délégué en charge des chemins de randonnées	20 juillet 2022	Echanges concernant le projet d'extension et le chemin de randonnée
Conseil municipal	6 septembre 2022	Présentation des évolutions du projet d'extension à la suite de la concertation
PETR du Pays de Bray	3 octobre 2022	Présentation du projet d'extension

2.3 Riverains

La société SAMOG souhaite que son projet d'extension soit en adéquation avec le territoire, tout en prenant en compte les attentes des riverains. Par conséquent, SAMOG a pour ambition d'élaborer ce projet avec les riverains pour que l'exploitation de la carrière ainsi que son réaménagement soient en concordance avec le cadre de vie des foyers concernés par le projet. Cette recherche d'harmonie entre riverains et société se fait également dans le respect de la réglementation, des contraintes techniques et économiques et des besoins du territoire.

Suite à la visite du site le 6 octobre 2021, la société SAMOG a rapidement mis en place une concertation avec les habitants situés à proximité du projet d'extension. Cette concertation est due aux nombreux questionnements de la part des riverains. SAMOG a réagi et a donc bousculé son plan d'action en privilégiant les riverains. SAMOG a fait de son mieux pour rencontrer le maximum des habitants du chemin de Torchly ou proche du chemin de Torchly sur la route de Dampierre.

Par la suite, une réunion publique a été lancée quelques mois plus tard. Cette réunion a permis un échange avec l'ensemble des habitants intéressés de Cuy-Saint-Fiacre. L'association LARBRE a été invitée à cette réunion publique. Pour les personnes absentes à cette réunion, cette présentation a été reconduite quelques jours plus tard. Des fiches de participation (CF. ANNEXE, fiche de participation) étaient disponibles à ces deux réunions, aucune n'a été utilisée.

Ces réunions ont été les suivantes :

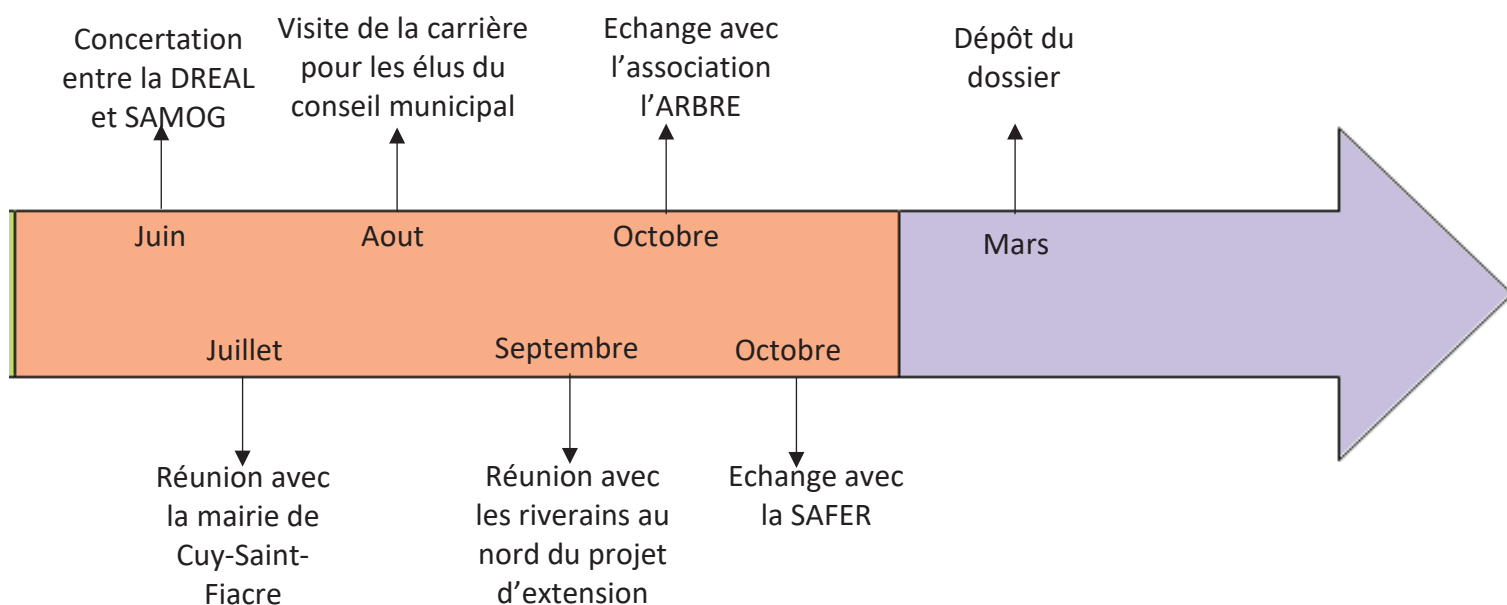
Réunion	Date	Objet
Concertation	15 octobre 2021	Echange avec les riverains du chemin de Torchly
Réunion publique	29 mars 2022	Présentation du projet d'extension de la carrière SAMOG

Réunion publique	5 avril 2022	Présentation du projet d'extension pour les personnes ne pouvant pas être présentes le 29 mars 2022
------------------	--------------	---

Une réunion publique sera organisée avant la consultation publique liée à l'instruction du projet. Elle permettra de montrer les évolutions du projet depuis le début de la concertation ainsi que d'avoir un échange avec l'expert immobilier qui pourra répondre aux questions des riverains.

3. Synthèse de la concertation

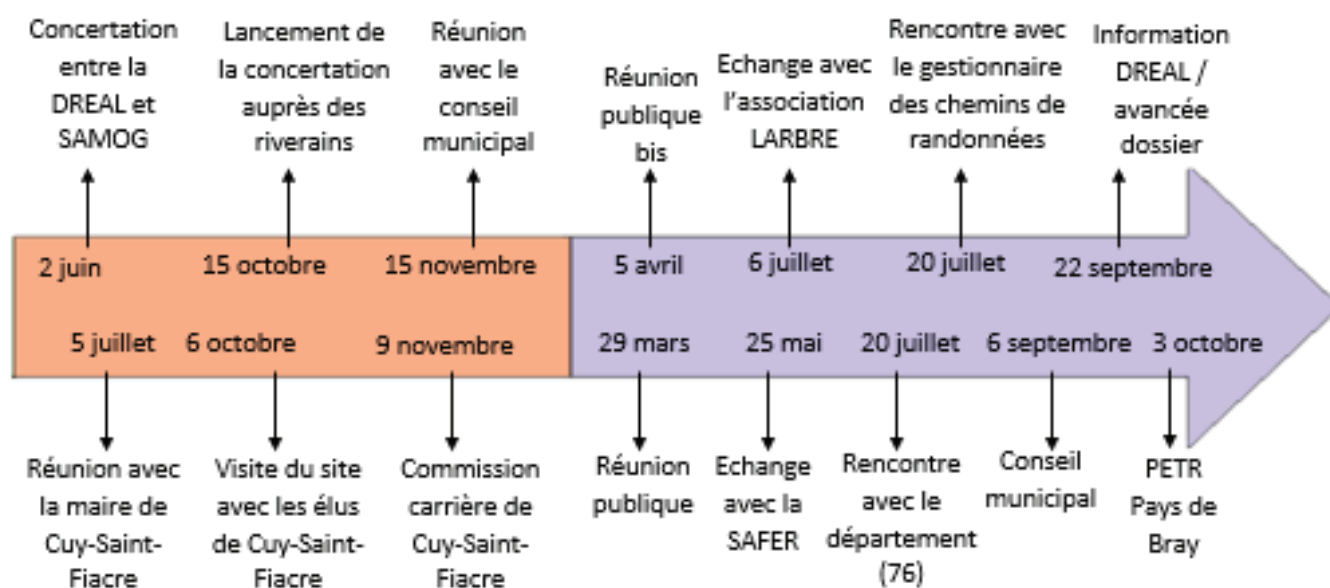
3.1 Frise chronologique prévue AVANT la concertation



Année :

- 2021
- 2022

3.2 Frise chronologique REELLE



Année :

- 2021
- 2022

3.3 Conclusions

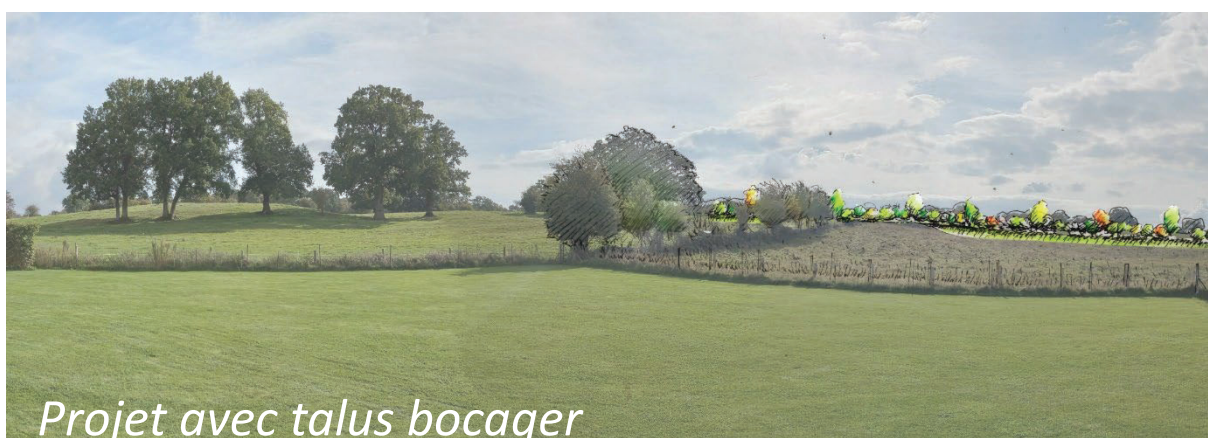
Les riverains ont été des acteurs incontournables dans la démarche de ce projet d'extension. C'est pourquoi ce projet leur a été communiqué et qu'un dialogue s'est mis en place autour de celui-ci.

Suite à la visite du site avec les élus, la société SAMOG a dû revoir son planning à cause de plusieurs interrogations de la part des habitants du chemin de Torchy. C'est pourquoi la frise chronologique de la concertation prévue en amont est différente de celle réellement réalisée. SAMOG a notamment lancé une réunion publique avec l'ensemble des riverains de Cuy-Saint-Fiacre.

La concertation a apporté des modifications importantes au projet d'extension telles que :

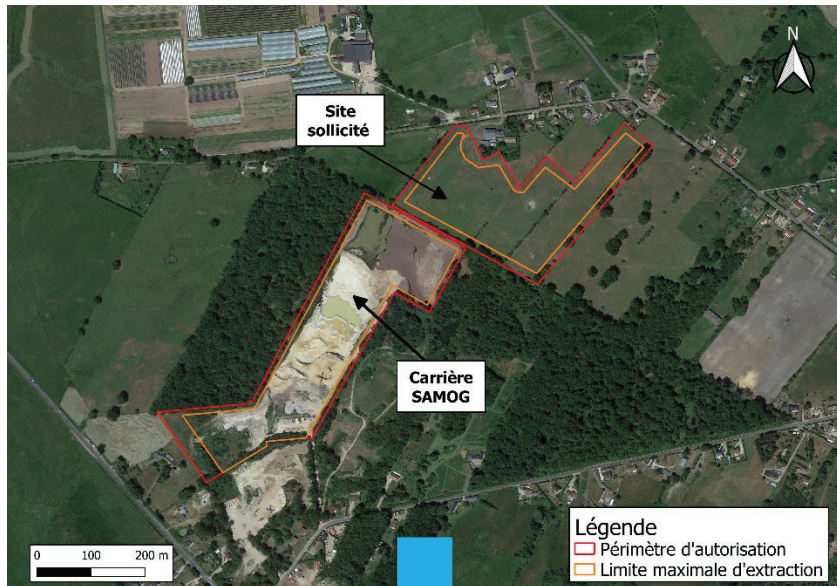
- Un travail plus précis sur les aménagements paysagers,
- La révision du périmètre d'autorisation et d'exploitation afin de s'écarter du chemin de Torchy avec la prise en compte d'un passage pour l'hivernage des chevaux. SAMOG passe d'un périmètre de projet de 6.9 ha à 5.5 ha,
- Le maintien du chemin de randonnée sur son tracé actuel,
- Le maintien de la cribleuse sur le périmètre actuel de la carrière,
- Le réaménagement par remblaiement au moyen de campagnes ponctuelles et limitées dans le temps,
- Le réaménagement commencera par les terrains les plus proches des habitations du chemin de Torchy.

Croquis réalisés à partir d'une photo prise dans un jardin au nord du projet d'extension

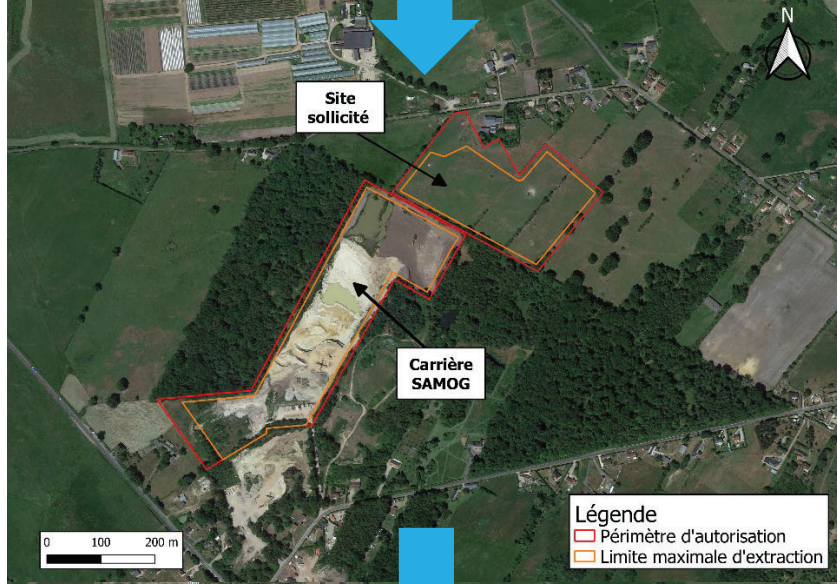


Evolution du projet d'extension

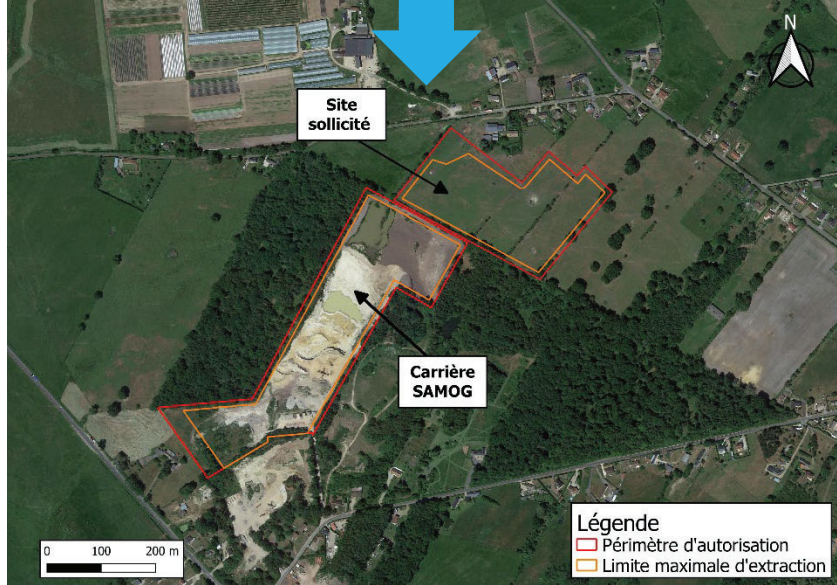
PROJET
INITIAL



PROJET EN
COURS DE
CONCERTATION



PROJET
FINAL



4. Comptes rendus des réunions

4.1 Représentants territoriaux

Compte-rendu de la réunion avec la mairie, du 5 juillet 2021

Présents :

- M. BUISINE, Directeur des activités alluvionnaires et recyclages SAMOG
- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Foncier & Réglementaire SAMOG

Objectif de la réunion : Informer du projet d'extension :

Caractéristique du projet :

SAMOG souhaite prolonger sa présence sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre. Des sondages géophysiques ont été réalisés et ont montré la présence de sablons.

Cohérence avec l'actuelle carrière :

Les activités existantes de la carrière actuelle seraient maintenues, c'est-à-dire :

- Extraction
- Criblage du sablon,
- Plateforme de recyclage
- Remblaiement pour le réaménagement final

Le fonctionnement serait le même qu'actuellement :

- Horaires d'ouverture
- Accès
- Mode d'exploitation
- Tonnages extraits
- Matériaux inertes recyclés.

Chemin de randonnée :

Le passage au niveau du chemin de randonnée est à valider avec la commune.

L'enjeu du réaménagement du site :

Le réaménagement sera travaillé en tenant compte :

- Des enjeux écologiques définis dans l'étude à dire d'expert,
- D'une cohérence avec le réaménagement de la carrière actuelle,
- Du retour au pâturage
- D'une gestion des pentes et des eaux.

Conclusion :

Il est décidé d'organiser une visite du site avec l'ensemble du conseil municipal.

Visite du site de Cuy-Saint-Fiacre pour les élus de la commune, du 6 octobre 2021

Présents :

- M. BAZIN, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. BUISINE, Directeur des activités alluvionnaires et recyclages SAMOG
- M. CAROLUS, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- M. ELIE, Conseiller Municipal
- M. HANSSENS, Conseiller Municipal
- Mme HINDIE, Conseillère Municipale
- Mme LEDUC, Conseillère Municipale
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Foncier & Réglementaire SAMOG
- Mme THERING, Conseillère Municipale
- Deux habitantes du chemin de Torchy

Cf : ANNEXE 3, fiche de présence

Objectif : Annoncer le projet d'extension de la carrière SAMOG

Déroulement de la visite :

Cette visite était avant tout de montrer les activités de la carrière puis d'échanger sur le projet d'extension. Elle s'est accompagnée d'informations concernant les caractéristiques du projet mais aussi l'aspect visuel de celui-ci.

Conclusion :

Il a été décidé de lancer une consultation auprès des riverains du chemin de Torchy suite aux interrogations des habitants présents.

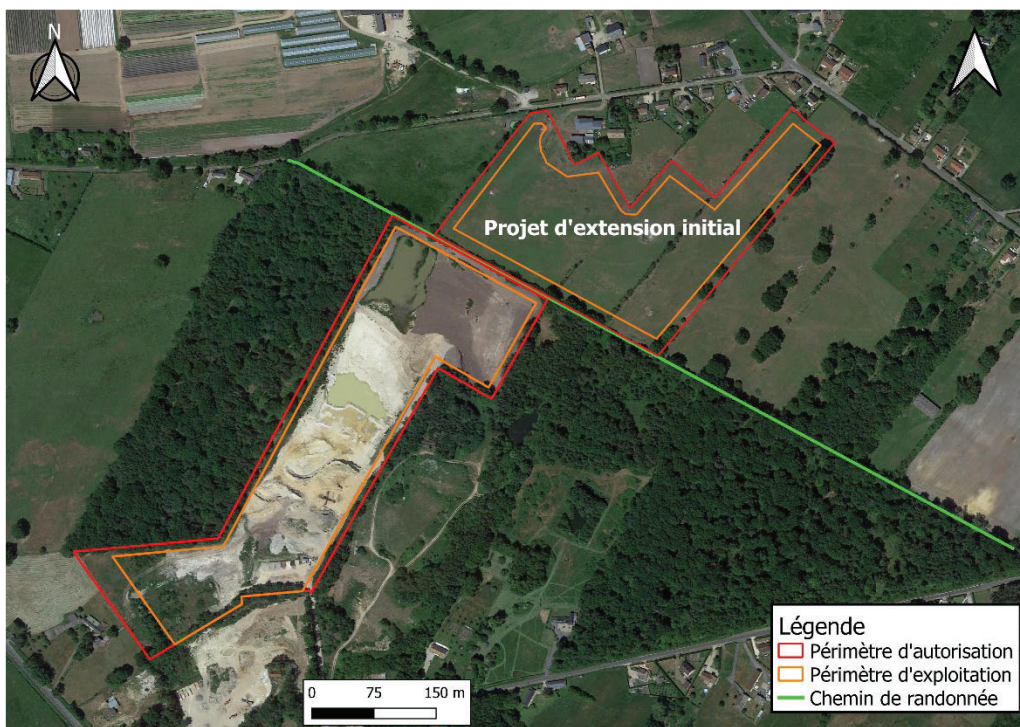
Compte-rendu de la commission carrière, du 9 novembre 2021

Présent :

- M. BAZIN, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. CANU, Titulaire Délégué en charge des chemins de randonnée pour le compte de la communauté de communes des 4 rivières
- M. CAROLUS, 3^{ème} Adjoint au Maire
- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- M. ELIE, Conseiller Municipal
- M. HANSSENS, Conseiller Municipal
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Foncier & Réglementaire SAMOG
- Mme THERING, 2nde Adjointe au Maire

Conclusion :

La Seine-Maritime offre plus de 4000 kilomètres de randonnée, de la balade familiale à l'escapade de plusieurs jours. Ces chemins permettent ainsi d'observer la vie en grandeur nature. Le pays de Bray est composé de 13 circuits de randonnées à pied. Le projet d'extension à Cuy-Saint-Fiacre doit prendre en compte le chemin de randonnée situé entre le projet et la carrière actuelle SAMOG. SAMOG s'engage à travailler sur différents scénarios et à revenir vers la mairie de Cuy-Saint-Fiacre et Jean-Noël Canu, Titulaire Délégué en charge des chemins de randonnée pour le compte de la communauté de communes des 4 rivières.



Carte montrant le chemin de randonnée qui se trouve entre la carrière SAMOG et le projet d'extension

Compte rendu de la réunion du conseil municipal, du 15 novembre 2021

Présents :

- M. BAZIN, 1^{er} Adjoint au Maire
- M. BUISINE, Directeur des activités alluvionnaires et recyclages SAMOG
- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- M. ELIE, Conseiller Municipal
- M. FAVRE, Conseiller Municipal
- M. HANSSENS, Conseiller Municipal
- M. LEMESLE, Directeur général de SAMOG
- Mme LEROUX, Conseillère Municipale
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Foncier & Réglementaire SAMOG
- Mme THERING, 2nde Adjointe au Maire
- Mme THERING, Conseillère Municipale

Objectif : Présentation du projet d'extension

Historique :

Le site actuel SAMOG est une carrière de sablons. L'exploitation a débuté en 2005 puis a été reprise en 2009 par la société SAMOG. La surface d'exploitation est de 9 hectares. La quantité d'extraction s'élève entre 40000 et 50000 t/an. Cette carrière est la plus petite carrière du département de Seine Maritime. Il s'agit également de la dernière carrière du Pays de Bray.

Projet d'extension :

Ce projet a pour ambition de maintenir l'activité, les emplois directs et indirects mais aussi de fournir des matériaux locaux au territoire.

Caractéristiques du projet :

La particularité et l'avantage de cette extension sont la cohérence entre le projet d'extension et la carrière actuelle SAMOG.

Cette cohérence s'opère sur :

- L'accès
- Le tonnage autorisé
- Le flux de circulation
- Les horaires d'ouverture

Mesures de protection :

En adéquation avec la concertation lancée le 15 octobre 2021 avec les riverains, plusieurs mesures ont été mentionnées par SAMOG. Ce projet d'extension comportera une bande de 10 mètres minimum entre le périmètre d'exploitation et d'autorisation. La création d'un merlon périphérique et l'implantation d'une haie côté habitant est envisagée. L'intégration paysagère se fait également à travers l'organisation des phasages d'exploitation et de réaménagement du site.

Conclusion :

SAMOG va lancer l'organisation d'une réunion publique pour l'ensemble de la population de Cuy-Saint-Fiacre. Des croquis paysagers seront intégrés afin que les riverains se rendent compte de la prise en compte du paysage dans le projet.

Compte rendu de la réunion Mairie – Direction des routes du Département - SAMOG, du 9 mai 2022

Présents :

- M. BAZIN, 1er adjoint au Maire
- M. BUISINE, Directeur Activités Granulats Alluvionnaires et Recyclage SAMOG
- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- Mme DUHAMEL, Coordinateur Territorial, Direction des Routes, Agence de Forges les Eaux
- Mme MOUSSEIGNE, Chargée de Mission Foncier & Réglementaire SAMOG
- Mme VIRETTE, Responsable, Agence de Forges les Eaux

Objet : Trafic et sécurité sur la D57

SAMOG introduit la réunion en exposant la concertation en cours pour le projet d'extension de la carrière actuelle. Ce projet d'extension a en effet fait ressortir une problématique sécurité et vitesse sur la RD57.

Projet d'extension

L'échéance de la carrière en cours arrive en mai 2025. SAMOG souhaite prolonger sa présence sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre.

Le fonctionnement sera le même que le fonctionnement actuel : horaires d'ouverture, accès, mode d'exploitation, tonnages extraits, matériaux inertes valorisés en remblais et trafic.

RD57

Il est fait état :

- De changements d'habitudes de trajet. À la suite de l'implantation de nouveaux radars et feux, il est constaté plus de trafic le long de la D57 en provenance du bourg de Cuy-Saint-Fiacre afin de les éviter,
- De vitesses élevées de VL et PL, notamment au niveau du virage à l'entrée de la carrière SAMOG,
- De PL venant du centre de Cuy-Saint-Fiacre,
- De problématiques de sable sur la route,
- Les travaux en cours pour le raccordement à l'usine de méthanisation.

Il est précisé que tous les PL venant sur SAMOG arrivent par la D915 puis la D57.

SAMOG a d'ores et déjà lancé les actions suivantes :

- Rafraîchissement de la signalisation en sortie du site (panneau stop plus visible et signalisation horizontale),
- Commande d'un panneau rappelant la conduite à tenir,
- Sensibilisation du personnel et des sous-traitants transporteurs,
- Changement du sous-traitant nettoyant la route,
- Réunion de ce jour pour solliciter une diminution de la vitesse autorisée, la vitesse actuellement autorisée sur la RD57 étant de 70km/h.

Le département et la mairie échangent sur les actions déjà lancées sur la commune. Le département propose dans un premier temps de mettre en place un comptage sur la RD57 et de réaliser un audit de sécurité. Ce comptage permettra de voir le nombre de VL, de PL ainsi que leurs vitesses de passage. Il permettra d'estimer le besoin de modification de la vitesse autorisée et d'éventuels aménagements. SAMOG précise qu'elle n'est pas la seule société sur cette zone. L'entreprise Folastre et l'entreprise Mont Louvet empruntent aussi régulièrement cette voirie.

Ces améliorations seront facilitées si ce secteur devient un secteur compris dans l'agglomération.

Une visite de l'accès D57/carrière est ensuite effectuée avec la mairie et SAMOG afin de trouver des solutions pour améliorer la retenue des eaux de pluies et du sable provenant de la route d'accès à la carrière. Des aménagements peuvent être envisagés afin de dévier ces eaux vers la parcelle ouest (ancien chemin communal). La mairie donne son accord.

Compte rendu de la réunion Mairie – Titulaire délégué en charge des chemins de randonnées pour le compte de la communauté de communes des 4 rivières - SAMOG, du 20 juillet 2022

Présents :

- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- M. CANU, Titulaire délégué en charge des chemins de randonnées pour le compte de la communauté de communes des 4 rivières
- M. CAUCHY, Chargé de mission foncier et environnement
- M. BUISINE, Directeur des activités alluvionnaires et recyclages SAMOG
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Adjointe Equipe Foncier et Règlementaire SAMOG

Objet : Projet d'extension de la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre- Aménagement du chemin de randonnée situé entre la carrière actuelle et le projet d'extension

Projet d'extension :

SAMOG souhaite pérenniser sa présence sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre. Le projet d'extension comporte à ce jour une surface d'autorisation d'environ 5.5 ha et d'une durée de 15 ans. Ce dernier est localisé sur des parcelles agricoles destinées au pâturage.

Ce projet est une continuité de l'activité actuelle :

- L'accès existe déjà, rue des Bruyères,
- Le tonnage autorisé de 60000t/an sera inchangé,
- Le flux de circulation sera donc identique au flux actuel,
- Les horaires d'ouverture restent les mêmes, 7h30-12/13h30-17h.

Les motivations du projet sont nombreuses telles que :

- Des matériaux de proximité dans un territoire enclavé,
- Des clients de proximité,
- La valorisation des matériaux inertes issue des chantiers locaux,
- Le maintien des emplois directs et indirects.

L'intégration de l'activité dans l'environnement se fait par le biais :

- De la création d'un talus bocager et plantation d'une haie côté habitations,

- De campagnes d'extraction et de remblaiement limitées dans le temps,
- D'un éloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation.

Chemin de randonnée : Les Bruyères

Le chemin nommé les Bruyères dans la commune de Cuy-Saint-Fiacre implique un circuit de 5.4km. Ce circuit de randonnée comporte 48% de bitume sur l'ensemble du chemin de randonnée.

Ce chemin est situé entre la carrière actuelle SAMOG au Sud et le projet d'extension de carrière au Nord. Une solution doit être trouvée pour le passage des matériaux entre le projet d'extension au nord et la carrière actuelle.

Plusieurs options sont présentées en réunion :

- 1) Un passage pour la carrière au-dessus du chemin (tunnel piéton)
- 2) Un passage sous le chemin
- 3) Un passage sur le chemin avec interruption des randonneurs
- 4) Un autre tracé du chemin

L'option 3 entraînerait une fermeture pendant une durée de plus de 15 minutes à fréquence régulière. Cette option est à éviter. La modification du tracé du chemin, option 4, est à éliminer car le chemin est classé sur les itinéraires des randonneurs. Si celui-ci est modifié, il ne sera donc plus classé. La mairie et le département souhaitent conserver ce chemin classé.

Monsieur CANU souhaite une option sans interruption du chemin, comme l'option 1 avec par exemple un tunnel pour les randonneurs. Après discussion, une autre option avec un ouvrage, tel un pont en bois pour le passage des randonneurs, pourrait être envisagée (passage des engins sous le pont).

Concernant la faisabilité de l'option « tunnel », la gestion des eaux sera à définir ; le plus simple étant de récupérer dans la carrière les eaux de ruissellement du chemin (plan d'eau nord-ouest déjà existant).

Enfin, un panneau sur la géologie locale pourrait être travaillé afin d'apporter un point de curiosité supplémentaire à la boucle des Bruyères.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal, du 6 septembre 2022

Présents :

- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- M. CANU, Titulaire délégué en charge des chemins de randonnées pour le compte de la communauté de communes des 4 rivières
- M. CAUCHY, Chargé de mission foncier et environnement
- M. BUISINE, Directeur des activités alluvionnaires et recyclages SAMOG
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Adjointe Equipe Foncier et Règlementaire SAMOG

Objet : Projet d'extension de la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre- Aménagement du chemin de randonnée situé entre la carrière actuelle et le projet d'extension

Projet d'extension :

SAMOG souhaite pérenniser sa présence sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre. Le projet d'extension comporte à ce jour une surface d'autorisation d'environ 5.5 ha et d'une durée de 15 ans. Ce dernier est localisé sur des parcelles agricoles destinées au pâturage.

Ce projet est une continuité de l'activité actuelle :

- L'accès existe déjà, rue des Bruyères,
- Le tonnage autorisé de 60000t/an sera inchangé,
- Le flux de circulation sera donc identique au flux actuel,
- Les horaires d'ouverture restent les mêmes, 7h30-12/13h30-17h.
-

Les motivations du projet sont nombreuses telles que :

- Des matériaux de proximité dans un territoire enclavé,
- Des clients de proximité,
- La valorisation des matériaux inertes issue des chantiers locaux,
- Le maintien des emplois directs et indirects.

L'intégration de l'activité dans l'environnement se fait par le biais :

- De la création d'un talus bocager et plantation d'une haie côté habitations,
- De campagnes d'extraction et de remblaiement limitées dans le temps,
- D'un éloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation.

Chemin de randonnée : Les Bruyères

Le chemin nommé les Bruyères dans la commune de Cuy-Saint-Fiacre implique un circuit de 5.4km. Ce circuit de randonnée comporte 48% de bitume sur l'ensemble du chemin de randonnée.

Ce chemin est situé entre la carrière actuelle SAMOG au Sud et le projet d'extension de carrière au Nord. Une solution doit être trouvée pour le passage des matériaux entre le projet d'extension au nord et la carrière actuelle.

Plusieurs options sont présentées en réunion :

- 1 - Un passage pour la carrière au-dessus du chemin (tunnel piéton)
- 2 - Un passage sous le chemin
- 3 - Un passage sur le chemin avec interruption des randonneurs
- 4 - Un autre tracé du chemin

L'option 3 entraînerait une fermeture pendant une durée de plus de 15 minutes à fréquence régulière. Cette option est à éviter. La modification du tracé du chemin, option 4, est à éliminer car le chemin est classé sur les itinéraires des randonneurs. Si celui-ci est modifié, il ne sera donc plus classé. La mairie et le département souhaitent conserver ce chemin classé.

Monsieur CANU souhaite une option sans interruption du chemin, comme l'option 1 avec par exemple un tunnel pour les randonneurs. Après discussion, une autre option avec un ouvrage, tel un pont en bois pour le passage des randonneurs, pourrait être envisagée (passage des engins sous le pont).

Concernant la faisabilité de l'option « tunnel », la gestion des eaux sera à définir ; le plus simple étant de récupérer dans la carrière les eaux de ruissellement du chemin (plan d'eau nord-ouest déjà existant).

Enfin, un panneau sur la géologie locale pourrait être travaillé afin d'apporter un point de curiosité supplémentaire à la boucle des Bruyères.

Compte rendu de la réunion du conseil municipal, du 6 septembre 2022

Présents :

- M. BUISINE, Directeur Activités Granulats Alluvionnaires et Recyclage SAMOG
- M. CAROLUS, 3ème adjoint au Maire,
- Mme DIEUTRE, Maire de la commune de Cuy-Saint-Fiacre
- M. ELIE, Conseiller Municipal
- Mme FORESTIER, Conseillère Municipale
- M. HANSENS, Conseiller Municipal
- Mme HINDIE, Conseillère Municipale
- Mme MOUSSEIGNE, Responsable adjoint Equipe Foncier Réglementaire SAMOG
- Mme VIVET, Conseillère Municipale

Auditeurs libres :

- Mme GOUBERT, Auditrice libre,
- Mme VASSEUR, Auditrice libre

Objet : Présentation des évolutions de projet d'extension de la carrière SAMOG

SAMOG introduit la réunion en exposant la concertation menée depuis la réunion publique :

- Concertation avec M. Canu concernant le chemin de randonnée,
- Nouvelle concertation avec des habitants proches du projet,
- Concertation avec l'association locale l'ARBRE,
- Réunion avec le Département.

SAMOG souhaite pérenniser son activité sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre. Le projet d'extension comporte une surface d'autorisation d'environ 5.5 ha et d'une durée de 15 ans. Ce dernier est localisé sur des parcelles agricoles destinées au pâturage. La carrière en cours et le projet d'extension sont localisés sur Cuy-Saint-Fiacre grâce à la géologie de la commune.

Les motivations du projet sont nombreuses telles que :

- Des matériaux de proximité dans un territoire enclavé,
- Des clients de proximité,
- La valorisation des matériaux inertes issue des chantiers locaux,
- L'intégration de l'activité dans le paysage local, grâce à des aménagements préliminaires,
- Des emplois directs et indirects maintenus sur le territoire.

SAMOG détaille son organisation, la localisation de ses chantiers, la volonté de s'inscrire dans le tissu local (formation, prestataires) ainsi que ses engagements quotidiens :

- Concilier biodiversité et exploitation de carrière,
- Participer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (double fret & besoins locaux),
- La sobriété (recyclage & valorisation).

Ce projet est une continuité de l'activité actuelle :

- L'accès existe déjà, rue des Bruyères,
- Le tonnage autorisé de 60000t/an sera inchangé,
- Le flux de circulation sera donc identique au flux actuel,
- Les horaires d'ouverture restent les mêmes, 7h30-12/13h30-17h.

Les dernières évolutions concernant le projet sont les suivants : éloignement supplémentaire au nord du périmètre d'autorisation, exploitation d'une bande au nord afin d'éloigner l'emplacement des merlons des habitations, prise en compte de l'hivernage des chevaux.

Intégration paysagère :

SAMOG a pris en compte les différentes demandes :

- L'association l'ARBRE souhaite une haie diversifiée dans un intérêt ornithologique,
- Les chênes à l'Est du projet seront préservés, comme cela avait été fait sur la carrière de Roncherolles-en-Bray (Pour rappel, un dossier de demande de modification avait été réalisé par SAMOG afin de préserver les chênes centenaires le long de la route de cette précédente carrière),
- Pas d'épineux le long du terrain d'un voisin.

Réaménagement :

Le réaménagement envisagé pour le site sollicité est un retour au site initial, c'est-à-dire un espace de pâturage. Deux mares seront mises en forme dans le cadre du réaménagement. Ce réaménagement sera accompagné d'un reprofilage et d'un adoucissement des pentes. Ce réaménagement se fera au plus tôt côté habitations, grâce à un phasage adapté.

Expertise immobilière :

Enfin, une expertise immobilière a été lancée. SAMOG propose une présentation de cette expertise dans le cadre d'un conseil municipal ou d'une seconde réunion publique. Les membres du conseil municipal présents émettent leur préférence pour une réunion publique.

4.2 Riverains

Compte-rendu de la concertation lancé le 15 octobre 2021

Participants :

- Mme MOUSSEIGNE, Responsable Foncier & Réglementaire SAMOG
- Habitants du chemin de Torchy

Les habitants ont été rencontrés individuellement. La grande majorité a pu échanger avec SAMOG.

Mode d'action :

La société SAMOG a lancé immédiatement une consultation auprès des riverains du chemin de Torchy courant octobre 2021 après la visite du site pour les élus. Cette visite sur le site a soulevé de nombreuses interrogations auprès des habitants se trouvant aux alentours du projet d'extension. Cette consultation s'est opérée dans un premier temps par téléphone afin de leur demander l'autorisation de venir chez eux pour discuter du projet. Lors des visites, le principal sujet concerne les craintes des habitants.

Ces craintes concernent :

- La poussière
- Le bruit
- Le passage des camions
- Le paysage transformé

Par conséquent, un échange sur papier calque a été mis en place afin de comprendre les attentes des riverains. Cet échange consiste à dessiner sur un calque leur attente en termes de périmètre d'autorisation et leur idée de réaménagement.

Exemples de croquis réalisés :



Croquis réalisé à partir d'un calque



Croquis réalisé à partir d'un calque

Conclusion :

La société SAMOG prend en compte les nombreux avis des riverains. Pour ce faire, la société proposera un nouveau périmètre d'autorisation et apportera des réponses sur l'aménagement paysager.

Compte rendu de la réunion publique du 29 mars 2022 à la salle des fêtes de Cuy-Saint-Fiacre

Présent :

Cf : ANNEXE 5, fiche de présence

Introduction :

Cette date est due à plusieurs décalages. En effet, cette réunion était prévue pour le 14 décembre, mais celle-ci a été annulée selon la demande de SAMOG pour cause d'hospitalisation. Celle-ci a donc été repoussée au 25 janvier 2022, néanmoins en vue du contexte sanitaire, la mairie de Cuy-Saint-Fiacre a demandé à SAMOG de décaler.

Comprendre l'enjeu des granulats :

Les granulats sont des roches naturelles telles que le sable ou le gravier. Il s'agit de la ressource la plus consommée après l'eau. Cette consommation est estimée à environ 5.86 tonnes/an/habitant.

Rappel de ce qu'on sait déjà de la carrière actuelle SAMOG :

La carrière actuelle SAMOG est constituée de sable. Cette dernière est la seule carrière du Pays de Bray. Son exploitation a commencé en 2005 puis a été reprise en 2009 par SAMOG. La surface d'exploitation est de 9 hectares et son gisement est de 50000 tonnes/an.

Clients :

Les principaux clients sont les collectivités, mais aussi les entreprises locales. L'enjeu est de privilégier le circuit court des matériaux de carrière.

Mise au point du projet d'extension :

Enjeux :

- Un réel besoin de sablons dans le pays de Bray, la carrière SAMOG est la dernière en activité à en produire sur ce territoire,
- Maintenir l'activité et les emplois directs et indirects,
- Fournir un service de proximité d'accueil des déblais issus des Travaux Publics.

Caractéristiques :

- Extension de l'exploitation sur 6 hectares,
- Durée d'exploitation estimée à 15 ans,
- Cohérence avec le site actuel (accès, tonnage, circulation, horaires),
- Prise en compte des poussières et du bruit (plateforme de recyclage, campagne de remblaiement limitée dans le temps),
- Eloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation.

Aménagement de l'extension de carrière :

En vue d'une intégration paysagère, SAMOG envisage d'aménager une haie mixte ainsi qu'un talus planté d'arbuste à croissance rapide sur les côtés latéraux du chemin de randonnée. Une haie est envisagée tout autour du périmètre d'autorisation.

Réaménagement du site :

- Gestion des eaux via la création de mare(s), typiques du Pays de Bray,
- Réaménagement coordonné avec l'exploitation : mise en place d'éco-pâturage,
- Reprofilage et adoucissement des pentes,
- Remblaiement partiel du site via l'apport de matériaux inertes,
- Régalage de la terre végétale préalablement décapée et stockée dans de bonnes conditions.

} Retour du site à son usage originel de prairie de pâturage avec bovins et équidés.

Conclusion :

Différentes questions ont été soulevées. SAMOG a lancé suite à cette réunion publique :

- Une étude d'expert immobilier
- Une étude sur l'écoulement et l'infiltration des eaux

Le passage du chemin de randonnée est à améliorer, une déviation n'étant pas envisageable.

4.3 L'Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement

Compte rendu de la réunion ARBRE - SAMOG, du 6 juillet 2022

Présents :

M. PESSY, Association Rurale Brayonne pour le Respect de l'Environnement

M. BUISINE, Directeur des activités alluvionnaires et recyclage SAMOG

Mme MOUSSEIGNE, Responsable Adjoint Equipe Foncier et Règlementaire

Excusé : **M. BLANQUART**, Association L'ARBRE

Objet : Projet d'extension de la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre

SAMOG introduit la réunion en présentant le projet d'extension de la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre.

Projet d'extension :

SAMOG souhaite pérenniser son activité sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre. Le projet d'extension comporte une surface d'autorisation d'environ 5.5 ha et d'une durée de 15 ans. Ce dernier est localisé sur des parcelles agricoles destinées au pâturage. Il s'agit des parcelles C132, C808, C810 et C830. La carrière en cours et le projet d'extension sont localisés sur une strate de sables et de grès à faciès Wealdien.

Ce projet est une continuité de l'activité actuelle :

- L'accès existe déjà, rue des Bruyères,
- Le tonnage autorisé de 60000t/an sera inchangé,
- Le flux de circulation sera donc identique au flux actuel,
- Les horaires d'ouverture restent les mêmes, 7h30-12/13h30-17h.

Les motivations du projet sont nombreuses telles que :

- Des matériaux de proximité dans un territoire enclavé,
- Des clients de proximité,
- La valorisation des matériaux inertes issue des chantiers locaux,
- L'intégration de l'activité dans le paysage local, grâce à des aménagements préliminaires,
- Des emplois directs et indirects maintenus sur le territoire.

Le réaménagement envisagé pour le site sollicité est un retour au site initial, c'est-à-dire un espace de pâturage. Ce réaménagement sera accompagné d'un reprofilage et d'un adoucissement des pentes ainsi qu'un réaménagement coordonné avec l'exploitation. Ce réaménagement se fera au plus tôt côté habitations, grâce à un phasage adapté.

L'association demande l'anticipation de la potentialité écologique « hirondelle de rivage ». En effet, une carrière peut constituer un habitat de substitution qui remplace les rives abruptes des cours d'eau, devenues très rares. L'exploitant propose les deux mesures suivantes :

- En cas de présence de nids d'hirondelles de rivage, l'exploitant adoptera la démarche suivante : prise en compte des populations observées sur l'emprise, les milieux nouvellement colonisés (stocks, fronts sableux) seront balisés afin d'éviter leur destruction (pour rappel, la période de nidification des hirondelles de rivage se situe entre mi-mars et mi-août),
- Le réaménagement comportera un front de taille, qui sera positionné au sud-ouest de l'emprise carrière actuellement autorisée.

La société SAMOG s'engage au quotidien à :

- Concilier biodiversité et exploitation de carrière,
- Participer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (double fret & besoins locaux),
- La sobriété (recyclage & valorisation).

Intégration paysagère :

L'ARBRE revient sur la thématique de l'intégration paysagère. L'association exprime son souhait d'une haie diversifiée dans un intérêt ornithologique. SAMOG prend en compte cette demande dans son dossier d'extension et proposera ainsi plusieurs essences d'arbustes avec baies.

SAMOG préservera les chênes à l'Est du projet, comme cela avait été fait sur la carrière de Roncherolles-en-Bray. Pour rappel, un dossier de demande de modification avait été réalisé par SAMOG afin de préserver les chênes centenaires le long de la route de cette ancienne carrière.

Réaménagement :

Le réaménagement du site sollicité sera accompagné de la création de deux mares. Deux mares seront mises en forme dans le cadre du réaménagement. On voit certaines mares du Pays de Bray s'assécher. Les raisons en sont multiples : les variations du climat entraînent un assèchement plus tôt qu'avant et la pluviométrie est plus tardive. Certaines mares peuvent aussi manquer d'entretien (érosion de champs agricoles par disparition de haies).

L'association l'ARBRE remarque les efforts de la part de SAMOG vis-à-vis des riverains et de la concertation menée.

4.3 PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) du Pays de Bray

Compte rendu de la réunion PETR - SAMOG, du 3 octobre 2022

Présents :

PETR du Pays de Bray, équipe technique :

- Directrice Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de Bray
- Animateur Natura 2000

SAMOG,

- Directeur des activités alluvionnaires et recyclage
- Responsable Adjoint Equipe Foncier et Réglementaire

Objet : Projet d'extension de la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre

Le PETR a aujourd'hui un nouveau président, Monsieur le Maire de Gournay-en-Bray.

SAMOG introduit la réunion en présentant le projet d'extension de la carrière SAMOG à Cuy-Saint-Fiacre. Un premier point vis-à-vis du projet de SCoT avait été fait en janvier dernier avec le PETR. Il avait été conclu qu'au vu du peu de surface de l'activité carrière du réaménagement en lien avec le territoire et des besoins locaux, l'activité ne fait l'objet d'aucun enjeu.

SAMOG a eu l'opportunité, en tant qu'adhérent UNICEM Normandie, de participer au dernier comité de pilotage Natura 2000 du Pays de Bray. Ces échanges ont confirmé les choix de réaménagement proposés dans le projet d'extension de la carrière de Cuy-Saint-Fiacre.

Projet d'extension :

SAMOG souhaite pérenniser son activité sur la commune de Cuy-Saint-Fiacre. Le projet d'extension comporte une surface d'autorisation d'environ 5.5 ha et d'une durée de 15 ans. Ce dernier est localisé sur des parcelles agricoles destinées au pâturage. Il s'agit des parcelles C132, C808, C810 et C830. La carrière en cours et le projet d'extension sont localisés sur une strate de sables et de grès à faciès Wealdien.

Ce projet est une continuité de l'activité actuelle :

- L'accès existe déjà, rue des Bruyères,
- Le tonnage autorisé de 60000t/an sera inchangé,
- Le flux de circulation sera donc identique au flux actuel,
- Les horaires d'ouverture restent les mêmes, 7h30-17h.

Les motivations du projet sont nombreuses telles que :

- Des matériaux de proximité dans un territoire enclavé,
- Des clients de proximité,
- La valorisation des matériaux inertes issue des chantiers locaux,
- L'intégration de l'activité dans le paysage local, grâce à des aménagements préliminaires,
- Des emplois directs et indirects maintenus sur le territoire.

Le réaménagement envisagé pour le site sollicité est un retour au site initial, c'est-à-dire un espace de pâturage. Ce réaménagement sera accompagné d'un reprofilage et d'un adoucissement des pentes ainsi qu'un réaménagement coordonné avec l'exploitation. Ce réaménagement se fera au plus tôt côté habitations, grâce à un phasage adapté.

La société SAMOG s'engage au quotidien à :

- Concilier biodiversité et exploitation de carrière,
- Participer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre (double fret & besoins locaux),
- La sobriété (recyclage & valorisation).

Intégration paysagère :

L'intégration paysagère est un élément important qui a été pris en compte. Des haies seront plantées ou renforcées, notamment côté des habitations chemin de Torchy. Des merlons paysagers seront aussi implantés, en retrait par rapport à la limite du périmètre d'autorisation (il s'agit d'une demande particulière d'un riverain). Les espèces présentées pour la haie sont validées par le PETR. Le PETR indique qu'il faut éviter le frêne ainsi que le chêne, ce dernier sera dans l'avenir malheureusement fragilisé par le changement climatique. Le PETR informe du dispositif Normandie Haie. Le contact concerné du bassin versant sera transmis à SAMOG.

A ce jour, le territoire du PETR perd environ 87 km de haies chaque année, aucune inversion n'est actuellement visible, malgré les dispositifs incitatifs mis en place (procès-verbaux, documents d'urbanisme etc.). C'est pourquoi ce renforcement et ces créations de haies dans le cadre du projet d'extension sont les bienvenues.

Réaménagement :

Deux mares seront mises en forme dans le cadre du réaménagement. On voit certaines mares du Pays de Bray s'assécher, voire remblayées.

En cas de réalisation de panneaux pédagogiques, le PETR est disponible pour apporter ses compétences.

Recyclage – Economie circulaire

Il est important d'avoir sur le territoire un site accueillant les matériaux inertes pour leur recyclage et leur valorisation.

En conclusion

Le projet de carrière a pris en compte le contexte local dans le cadre du réaménagement prévu. Le PETR précise que le zonage Natura 2000 n'est pas une « mise sous cloche » des terrains concernés et a bien conscience du besoin du maintien des activités économiques sur le territoire.

Le formulaire simplifié d'évaluation des incidences Natura 2000 n'est pas concerné par le projet. L'animateur Natura 2000 va confirmer cette analyse auprès de la DDTM.

Le PETR demande si le site peut être visité (élus, évènement particulier...). SAMOG y est tout à fait favorable.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
REUNIONS AVEC LA DREAL,
2 JUIN 2021
22 SEPTEMBRE 2022

Présentation de la réunion du 2 juin 2021 avec la DREAL :



CUY-SAINT-FIACRE : HISTORIQUE

- Carrière ouverte par l'entreprise « TP A. Renez » via IAP du 18 mai 2005
- 30/07/2009 : Transfert de IAP à SAMOG
- 2015 : Déclaration ICPE 2515 et 2517 (criblage – concassage et négoce)
- 2019 : APC (modification du réaménagement final + prolongation)
- Durée : jusqu'au 18 mai 2025
- Entre 40 000 et 50 000 t/an

CONTEXTE GÉOLOGIQUE

- ▶ Substratum : sables et grès à faciès Wealdien
- ▶ Nombreuses anciennes « petites carrières » à proximité
 - Preuve d'un gisement accessible
- ▶ Sondages géophysiques réalisés au Nord du site : une estimation de gisement comprise entre 500 kt et 750 kt
- ▶ À venir : sondages à la tarière pour préciser les mesures géophysiques

Source : Carte géologique issue du BRGM

MOTIVATIONS DU PROJET

- Géologie favorable au nord du site actuel
- Un savoir-faire SAMOG reconnu : réaménagement de Roncherolles et de St-Riquier-en-Rivière, CLCS
- Des matériaux de proximité (sablons, négoce, matériaux recyclés) pour un territoire enclavé
- Pour des clients de proximité : collectivités, entreprises du Pays de Bray (filières réseaux et TP : pour 70 à 80 %, ce sont des commandes publiques)
- Une valorisation des matériaux inertes issus des chantiers locaux dans le réaménagement
- Une volonté de pérenniser le double fret
- Une réponse aux enjeux de la gestion des déchets inertes
- Une réponse aux enjeux de circuit court

CARACTERISTIQUES DU PROJET

- ▶ Projet dont la surface est très inférieure à 25 ha (≈6 ha)
- ▶ Une cohérence avec l'exploitation actuelle :
 - Même accès
 - Mêmes horaires d'ouverture
 - Même tonnage d'extraction (Cf. AP actuel : 40 000 t/an en moyenne, max de 80 000 t/an)
 - Matériaux inertes pour reprofilage (entre 10 000 et 15 000 m³/an – AP actuel : 11 000 m³/an)
 - Même méthode d'exploitation
 - Peu d'impact supplémentaire par rapport au dossier initial
- ▶ 15 ans environ d'exploitation
- ▶ Un phasage s'éloignant au fur et à mesure du hameau
- ▶ Maintien du chemin de randonnée des Bruyères : sécurisation du chemin (tunnel piéton) et vue sur les aménagements

RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

- Retour du site à son usage original de prairie de pâturage avec bovins et équidés
- Gestion des eaux via la création de mare(s), typique du Pays de Bray
- Réaménagement coordonné avec l'exploitation : mise en place d'éco-pâturage
- Reprofilage et adoucissement des pentes
- Remblaiement partiel du site via l'apport de matériaux inertes
- Régilage de la terre végétale préalablement décapée et stockée dans de bonnes conditions

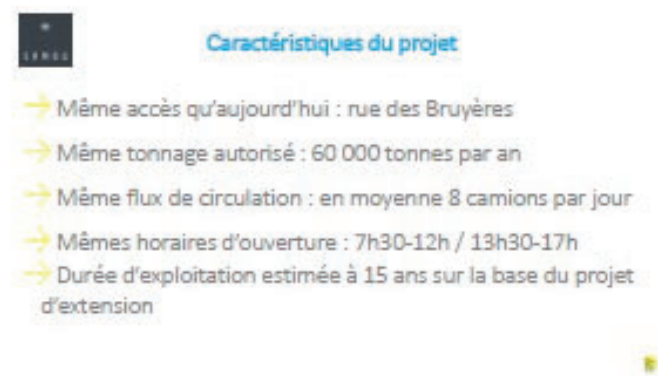
Quelle procédure pour mon projet ?

ME | Autorité Environnementale / AP | Autorité Préfectorale
APC | Autorité Préfectorale Complémentaire / DAE | Direction d'Aménagement Environnemental
R.112-3 - Article du Code de l'Environnement

Quelle procédure pour mon projet ?

- Extension de 6 ha environ (< 25ha)
- Cas par cas
- Proposition d'annexer 2 études d'expert (bruit et écologie)
- But : évaluer la nature de la modification

Présentation de la réunion du 22 septembre 2022 avec la DREAL :





À la découverte de nouveaux talents

→ Stages proposés à des cycles locaux (école ou faculté, Rouen)

→ Stages de fin d'études sur la carrière de Cuy-Saint-Fiacre

❖ Février 2020 : Suivi réglementaire, Ambroise CAUCHY de Mont-Ribé

❖ Avril 2022 : Dossier d'extension, Lauryn HURAY de Morgny

❖ Février 2023 : Renouvellement de stage, Lauryn HURAY



→ Visites régulières des cycles ingénieurs géologie (Beauvais)

UniLaSalle
Terre & Sciences



SAMOG S'ENGAGE



L'hotellier est signataire de l'accord de Rouen pour le Climat

→ Concilier biodiversité et exploitation de carrière
Piscage coordonné, bonnes pratiques de réaménagement
Aménagements écologiques en lien avec le pays Bray
Plantation d'espèces forestières endémiques
Secteurs non fauchés, fauchage tardif, projet de mise en pâture

→ Participer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre
Zone de charbonnée limitée autour de la carrière
Encouragement du double fret en intégrant nos clients
Recours à des transporteurs roulant à 100% électrique que possible
Digitalisation des documents commerciaux & de la traçabilité des inertes

→ Sobriété
Réponse aux besoins locaux uniquement
Recyclage des matériaux inertes locaux
Valorisation en remblaiement des inertes non réutilisable
« Rien ne se perd sur une carrière »



Un ancrage local et économie de proximité

Quelques références :

- Dabone à Gournay-en-Bray
- SNCF Bézuais à Ferté-en-Bray
- La mairie de Cuy-Saint-Fiacre
- Une unité de méthanisation du Pays de Bray à Dampricourt-en-Bray



Un ancrage local et économie de proximité

Des prestataires normands, une volonté SAMOG :

- Entreprises de transports (TQ)
 - + MAGNA TRANSPORT / MALLIT / LEJEU...
- Fournisseur équipements de cibours (Ebauf-en-Bray)
 - + XYLOROB
- Entreprise de travaux de découverte (Cuy-Saint-Fiacre, Gournay-en-Bray)
 - + FOIASTRE / SOGEMAL
- Entreprise entretien paysage (Bunne-en-Bray)
 - + Eric DUJARDIN
- Prestataire de concassage (TQ)
 - + PRESTO SERVICES
- Soins topographiques (TQ)
 - + CAP ATLAS
- Prestataires balayeurs (TQ)



Quelle procédure pour mon projet ?

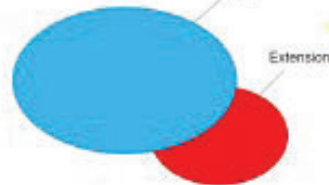


Document communiqué en vertu de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'accès à l'information.



Quelle procédure pour mon projet ?

- Extension de 6 ha environ (< 25ha)
- Cas par cas
- Concertation ORSAL : Déclaration d'intérêt 2 études « dire d'aspect » (bruit et écologie)
- But : évaluer la nature de la modification





Etude faune flore

3 passages de juin à septembre 2021

Date	Intervenant	Contenu de l'étude	Observations
2021-06-01	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-06-15	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-06-30	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-07-15	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-08-01	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-08-15	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-08-30	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-09-15	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.
2021-09-30	NATURA	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.	Prise de notes et photos de la flore et de la faune.



Etude bruits

Etude « pire cas » : périmètre max et cribleur sur l'extension

Conformité avec mise en place d'un merlon au nord

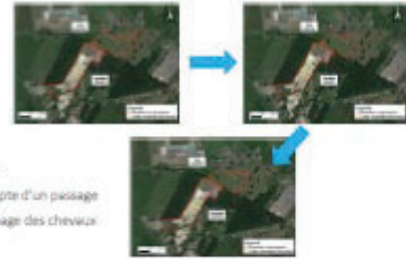


Concertation



EVOLUTION DU PROJET AVEC LA CONCERTATION

- Eloignement
- Prise en compte d'un passage pour l'hivernage des chevaux



Intégration de l'activité dans l'environnement

- Création d'un talus bocager et plantation d'une haie côté habitations
- Campagnes de remblaiement ponctuelles et limitées dans le temps
- Eloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation

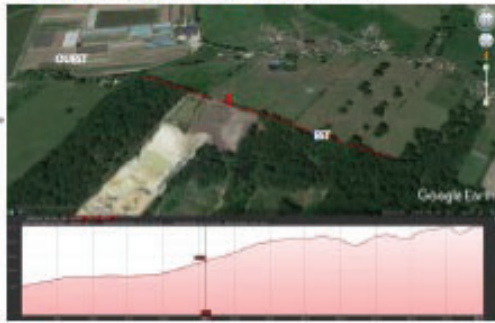


Chemin de randonnée

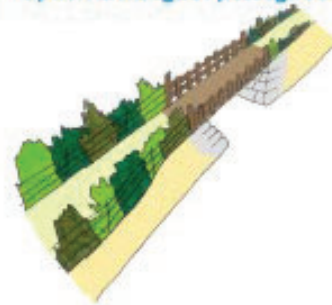
- Préservation du chemin de randonnée
- haie de 12 mètres (réglementaire des 2 côtés du chemin)
- Haie existante maintenue
- Concertation avec M. Casu le 20/07/22



Coupe topographique du chemin



Option envisagée : passage sous le chemin



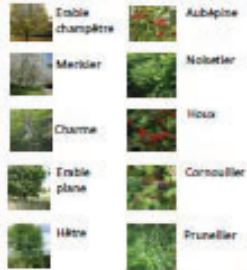
-> en cours d'étude de faisabilité technico-économique

Proposition d'intégration paysagère

Exemple d'aménagement d'un talus bocager



Exemples d'espèces locales



Proposition d'intégration paysagère

Perception depuis les jardins au nord ouest



Proposition d'intégration paysagère



Perception depuis les jardins au nord-ouest

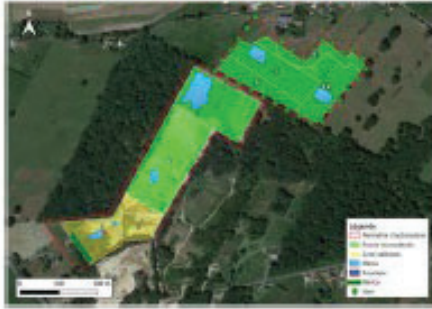
Projet de réaménagement

- Retour du site à son usage original de prairie de pâturage
- Préservation des chênes à l'est du périmètre projet
- Création de mare(s), typique du Pays de Bray
- Réaménagement coordonné avec l'exploitation
- Reprofilage et adoucissement des pentes





Projet de réaménagement



Intérêts du projet

- Valoriser la ressource minérale présente sur le territoire au plus près de son utilisation
- Valorisation et recyclage des matériaux inertes locaux
- Réaménagement privilégié : retour au bocage brayon avec création de mares, chemin de randonnée préservé



Questions / Réponses



ANNEXE 2 :
REUNION AVEC LA MAIRIE,
5 JUILLET 2021

Présentation de la réunion avec le maire de Cuy-Saint-Fiacre :

CARRIÈRE DE CUY-SAINT-FIACRE (76)

PROJET EXTENSION SAMOG

Concertation – Commune de Cuy-Saint-Fiacre - SAMOG / Juillet 2021

CUY-SAINT-FIACRE : HISTORIQUE

- Carrière ouverte par l'entreprise « TP A. Renez » via l'AP du 18 mai 2005
- 30/07/2009 : Transfert de l'AP à SAMOG
- 2015 : Déclaration ICPE 2515 et 2517 (criblage – concassage et négoce)
- 2019 : APC (modification du réaménagement final + prolongation)
- Durée : jusqu'au 18 mai 2025
- Entre 40 000 et 50 000 t/an

CONTEXTE GÉOLOGIQUE

- Substratum : sables et grès à faciès Wealdien
- Nombreuses anciennes « petites carrières » à proximité
 - Preuve d'un gisement accessible
- Sondages géophysiques réalisés au Nord du site : une estimation de gisement comprise entre 500 kt et 750 kt
- À venir : sondages à la tarière pour préciser les mesures géophysiques

Source : Carte géologique issue du BRGM

MOTIVATIONS DU PROJET

- Géologie favorable au nord du site actuel
- Un savoir-faire SAMOG reconnu : réaménagement de Roncherolles et de St-Riquier-en-Rivière, CLCS
- Des matériaux de proximité (sablons, négoce, matériaux recyclés) pour un territoire enclavé
- Pour des clients de proximité : collectivités, entreprises du Pays de Bray (filières réseaux et TP : pour 70 à 80 %, ce sont des commandes publiques)
- Une valorisation des matériaux inertes issus des chantiers locaux dans le réaménagement
- Une volonté de pérenniser le double fret
- Une réponse aux enjeux de la gestion des déchets inertes
- Une réponse aux enjeux de circuit court

CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Projet dont la surface est très inférieure à 25 ha (~6 ha)
- Une cohérence avec l'exploitation actuelle :
 - Même accès
 - Mêmes horaires d'ouverture
 - Même tonnage d'extraction (Cf. AP actuel : 40 000 t/an en moyenne, max de 80 000 t/an)
 - Matériaux inertes pour reprofilage (entre 10 000 et 15 000 m³/an – AP actuel : 11 000 m³/an)
 - Même méthode d'exploitation
 - Peu d'impact supplémentaire par rapport au dossier initial
- 15 ans environ d'exploitation
- Un phasage s'éloignant au fur et à mesure du hameau
- Maintien du chemin de randonnée des Bruyères

CHEMIN DE RANDONNEE

- Maintien du chemin de randonnée des Bruyères

PROPOSITIONS

- Sécurisation du chemin par un tunnel piéton dimensionnement pour passage PL

Principe : tunnel à hauteur d'homme

Emplacement à définir :

- Sous le chemin de randonnée ?
- Déroché du chemin sur les terrains SAMOG ?

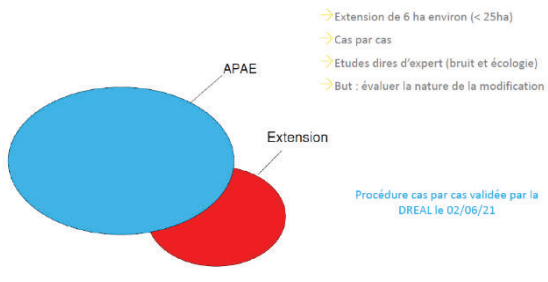
RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

- Retour du site à son usage original de prairie de pâturage avec bovins et équidés
- Gestion des eaux via la création de mare(s), typique du Pays de Bray
- Réaménagement coordonné avec l'exploitation : mise en place d'éco-pâturage
- Reprofilage et adoucissement des pentes
- Remblaiement partiel du site via l'apport de matériaux inertes
- Régilage de la terre végétale préalablement décapée et stockée dans de bonnes conditions

Quelle procédure pour mon projet ?

ME - Autorité Environnementale / AP - Autorité Préfectorale
 APC - Autorité Préfectorale Complémentaire / SAM - Centre de Régulation Environnementale
 © 2021 - Autorité de Contrôle de l'Environnement

Quelle procédure pour mon projet ?


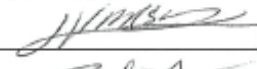
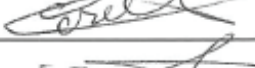
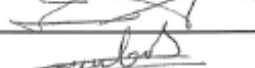
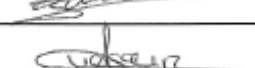
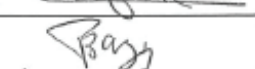
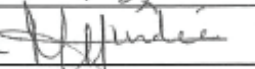







ANNEXE 3 :
VISITE DU SITE AVEC LES ELUS,
6 OCTOBRE 2021

Fiche de présence :

SAMOG	FICHE DE PRESENCE	Carrière de Cuy-Saint-Fiacre
-------	-------------------	------------------------------

Le : Visite du 06/10/21

NOM, prénom	TITRE Adresse mail ou postale	VISA
Dieutre Sabine		
Hanssens Zilvin		
CAROLUS Michel		
ELIE Eric		
Goubert Lydie		
VASSEUR Florence		
BALIN Philippe		
HINDIÉ Marie		
Thering Mathilde		
LEDEUR Annick		
Neusticque Amelle		
Bruisne Cédric		

ANNEXE 4 :
REUNION AVEC LE CONSEIL
MUNICIPAL,
15 NOVEMBRE 2021

Présentation de la réunion avec le conseil municipal :

<p>SAMOG</p> <p>SAMOG</p> <p>CARRIÈRE DE CUY-SAINT-FIACRE (76)</p> <p>Projet d'extension de la Carrière</p> <p>Conseil Municipal 15 Novembre 2021</p> 	<p>SAMOG</p> <p>Historique du site</p> <ul style="list-style-type: none"> → Carrière de Sable → Démarrage de l'exploitation en 2005 → Reprise par SAMOG en 2009 → Surface d'exploitation : 9ha → Extraction entre 40 000 et 50 000 t/an → La plus petite carrière de Seine-Maritime 
<p>SAMOG</p> <p>Notre Projet d'extension</p> <ul style="list-style-type: none"> → Maintenir l'activité et les emplois directs et indirects → Extension de l'exploitation sur 5ha → Conserver des matériaux locaux pour le territoire (Collectivités et entreprises locales) 	<p>SAMOG</p>  <p>GISEMENT EXPLOITABLE</p> <p>— Périmètre d'autorisation max — Gisement exploitable max</p>
<p>SAMOG</p> <p>Les mesures de protection</p> <p>Concertation lancée le 15 octobre avec les riverains sur la mise en place de mesures de protection :</p> <ul style="list-style-type: none"> → Bande minimum de 10 mètres sans exploitation → Création d'un merlon périphérique → Implantation d'une haie côté habitations → Organisation des phasages d'exploitation et de réaménagement du site 	<p>SAMOG</p> <p>Questions ?</p>  

ANNEXE 5 :
REUNION PUBLIQUE,
29 MARS 2022

Différentes affiches réalisées pour la réunion publique :

Lhotellier
MATÉRIAUX

REUNION PUBLIQUE

**PRESENTATION DU PROJET
DE LA CARRIERE SAMOG**

MARDI 14 DECEMBRE 2021 à partir de 18h30
À la salle des fêtes de Cuy-Saint-Fiacre

PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE
Merci !

RESPECT DES GESTES BARRIERE
Merci !

PASS SANITAIRE OBLIGATOIRE



Lhotellier
MATÉRIAUX

REUNION PUBLIQUE



PRESENTATION DU PROJET DE LA CARRIERE SAMOG

MARDI 14 DECEMBRE 2021

À la salle de

**REUNION REPORTEE LE
MARDI 25 JANVIER 2022
18H30**

PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE





Lhotellier
MATÉRIAUX

REUNION PUBLIQUE

PRESENTATION DU PROJET DE LA CARRIERE SAMOG

SAMOG

MARDI 29 MARS 2022 à partir de 18h30
À la salle des fêtes de Cuy-Saint-Fiacre



**PORT DU
MASQUE
OBLIGATOIRE**



Merci

**RESPECT
DES
GESTES
BARRIERE**

















**PASS SANITAIRE
OBLIGATOIRE**



Fiche de présence de la réunion publique :

	FICHE DE PRESENCE	Carrière de Cuy-Saint-Fiacre
---	-------------------	------------------------------

Réunion publique du 29 mars 2022

NOM, prénom	Adresse mail ou postale	VISA
Visee Nicolas		
Faijueve 2		
Ben Koucha Christiane		
LAMPRECHT Heloise		
ELIE ERIC		
Rouault MA		
PICHON G. S		
Moussens		
PALISSE William		
CANU JNoël		
Deleie Mann		
VASEUR Yannick b		
Angresville Catherine		
Therion Martin		



FICHE DE PRESENCE

Carrière de Cuy-Saint-Fiacre

Réunion publique du 29 mars 2022

NOM, prénom	Adresse mail ou postale	VISA
Baivin		
Nadine Roy		
NICOLE GUY		
Maitland Nicole		
Renaud		
Nadame Lucas		
MAQUAIRE		
RAYMOND Smabon		
GASTAN Domitille		

	FICHE DE PRESENCE	Carrière de Cuy-Saint-Fiacre
---	-------------------	------------------------------

Réunion publique du 29 mars 2022

NOM, prénom	Adresse mail ou postale	VISA
MARCHAND Régis		R. Marchand
MORIN Stève		Stève Morin
PETTI Sophie		Sophie Petti
BLANCHARD Frédéric		Frédéric Blanchard
Benoît Gauthier		Benoît Gauthier
ANGRIE VILLE Didier		Didier Angrie Ville
DUBOIS Luc		Luc Dubois

Fiche de participation :

	FICHE DE PARTICIPATION	Carrière de Cuy-Saint-Fiacre
---	------------------------	------------------------------

Réunion publique du 29 mars 2022


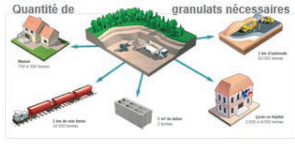
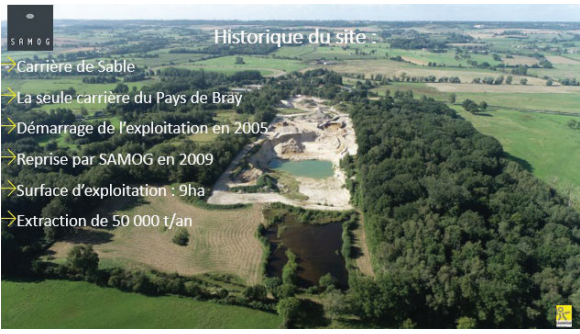
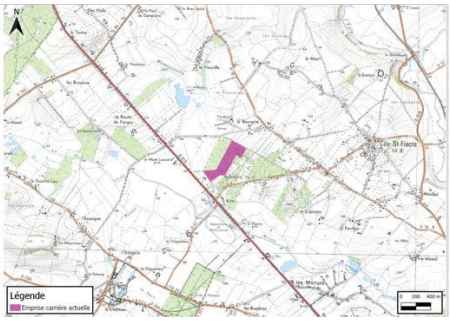



Afin de tracer vos questions et suggestions, SAMOG vous propose de renseigner ce formulaire

NOM, prénom *	Adresse mail ou postale *	VISA *

(* non obligatoire, vous pouvez participer de manière anonyme)

Grille de participation	
Questions	
Remarques	
Propositions	

Présentation de la réunion publique :

 <p>SAMOG — CARRIÈRE DE CUY-SAINT-FIACRE (76) Projet d'extension de la carrière Réunion publique 29 mars 2022</p>	<p>Une filière au cœur et au service des territoires</p> <p>La géologie ancre la carrière dans les territoires</p> <p>Une matière première indispensable et technique</p> <p>Les granulats restent la ressource la plus consommée après l'eau environ 5,86 tonnes/an/habitant</p> 
 <p>Historique du site</p> <ul style="list-style-type: none"> Carrière de Sable La seule carrière du Pays de Bray Démarrage de l'exploitation en 2005 Reprise par SAMOG en 2009 Surface d'exploitation : 9ha Extraction de 50 000 t/an 	<p>Localisation de la carrière</p> 
<p>Qui sont nos clients ?</p> <ul style="list-style-type: none"> → la collectivité <p>Exemples : effacement de réseau électrique, réseau eau potable, fibre, travaux de Gournay-en-Bray</p> <ul style="list-style-type: none"> → Les entreprises locales  <p>Ultra local</p> <p>Les matériaux de carrière parcourent une distance moyenne de 33 km, contre 83 km toutes marchandises confondues</p>	<p>Projet d'extension</p> <ul style="list-style-type: none"> → Besoin de sablons dans le Pays de Bray : la carrière SAMOG est la dernière en activité sur le secteur → Maintenir l'activité et les emplois directs et indirects → Fournir les matériaux de proximité pour le territoire (Collectivités et entreprises locales) → Extension de l'exploitation possible sur 6ha 
<p>Localisation du gisement</p>  <p>— Périmètre Projet d'autorisation — Gisement potentiellement exploitable</p>	<p>Concertation des riverains sur le projet</p> <p>Lancée le 15 octobre avec les riverains pour une co-construction du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> → localisation du site → aménagement, paysage → activité du site → chênes à l'est du projet → chemin de randonnée → demande de visite sur place 



Caractéristiques du projet

- Même accès qu'aujourd'hui : rue des Bruyères
- Même tonnage autorisé : 50 000 tonnes par an
- Même flux de circulation : en moyenne 8 camions par jour
- Mêmes horaires d'ouverture : 7h30-12h / 13h30-17h
- Durée d'exploitation estimée à 15 ans sur la base du projet d'extension



Intégration de l'activité dans l'environnement

- Création d'un talus bocager et plantation d'une haie côté habitations
- Campagnes de remblaiement limitées dans le temps
- Eloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation



Marge d'éloignement possible suite à la co-construction

— Périimètre projet d'autorisation
 — Proposition d'exploitation de gisement



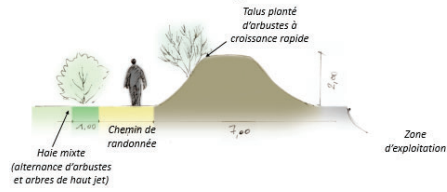
Principes d'aménagement

- Proposition de déviation temporaire du chemin de randonnée
- Intégration paysagère : talus bocager
- Proposition à reprendre



Proposition d'intégration paysagère

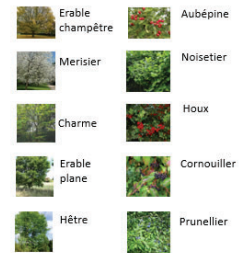
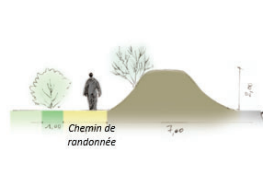
Aménagement d'un cheminement et d'un talus bocager



Proposition d'intégration paysagère

Aménagement d'un cheminement et d'un talus bocager

Exemples d'espèces locales



Proposition d'intégration paysagère

Perception depuis les jardins au nord est



Proposition d'intégration paysagère

Perception depuis les jardins au nord est



<p>SRMOG</p> <h3>Proposition d'intégration paysagère</h3> <p>Perception depuis les jardins au nord ouest</p>   <p><i>Projet avec talus bocager</i></p>	<p>SRMOG</p> <h3>Proposition d'intégration paysagère</h3>  <p><i>Etat initial</i></p>  <p>Perception depuis les jardins au nord-ouest</p>
<p>SRMOG</p> <h3>Proposition d'intégration paysagère</h3>  <p><i>Principe d'un talus</i></p>  <p>Perception depuis les jardins au nord-ouest</p>	<p>SRMOG</p> <h3>Proposition d'intégration paysagère</h3>  <p><i>Projet</i></p>  <p>Perception depuis les jardins au nord-ouest</p>
<p>SRMOG</p> <h3>Projet de réaménagement</h3> <ul style="list-style-type: none"> → Retour du site à son usage original de prairie de pâturage → Préservation des chênes à l'est du périmètre projet → Création de mare(s), typique du Pays de Bray → Réaménagement coordonné avec l'exploitation → Reprofilage et adoucissement des pentes  <p>Pente terrain initial Terrain exploité et pente reprofilée avec matériaux inertes</p>	<p>SRMOG</p> <h3>Projet de réaménagement</h3> 
<p>SRMOG</p> <h3>Intérêts du projet</h3> <ul style="list-style-type: none"> → Valoriser la ressource minérale présente sur le territoire au plus près de son utilisation → Valorisation et recyclage des matériaux inertes locaux → Réaménagement privilégié : retour au bocage brayon avec création de mares 	<p>SRMOG</p> <h2>Questions / Réponses</h2>

ANNEXE 6 :
REUNION PUBLIQUE,
5 AVRIL 2022

Fiche de présence :

	FICHE DE PRESENCE	Carrière de Cuy-Saint-Fiacre
---	-------------------	------------------------------

Réunion du 5 avril 2022 pour les riverains absents lors de la réunion publique du 29 mars 2022

NOM, prénom *	Adresse mail ou postale *	VISA *
Visse Nicolas		
Goubert Lydie		
Bazin Philippe		
VASSIEN Florence		

Fiche de participation :

*Réunion du 5 avril 2022 pour les riverains absents lors de la
réunion publique du 29 mars 2022*

Afin de tracer vos questions et suggestions, SAMOG vous propose de renseigner ce formulaire

NOM, prénom *	Adresse mail ou postale *	VISA *

(* non obligatoire, vous pouvez participer de manière anonyme)

Grille de participation	
Questions	
Remarques	
Propositions	

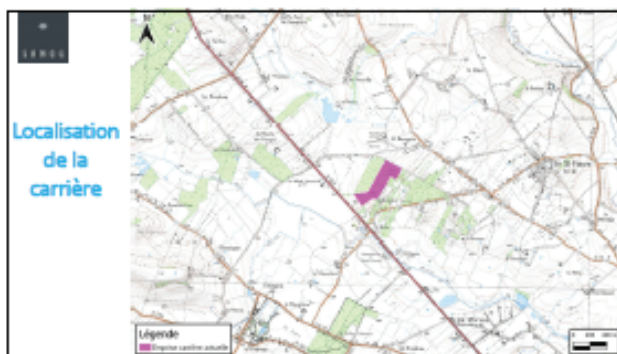
ANNEXE 7 :
REUNION DEPARTEMENT,
9 MAI 2022



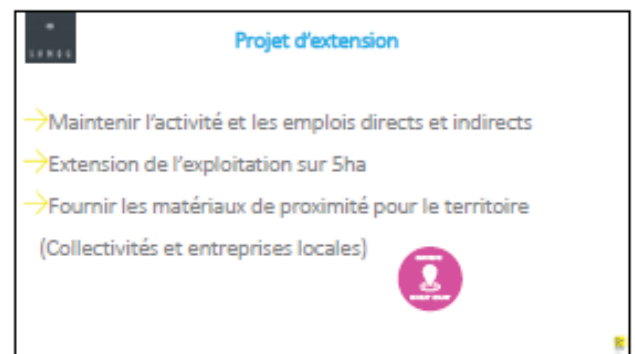
1



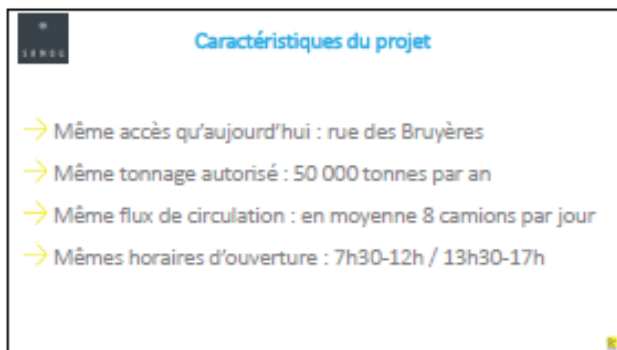
2



3



4



5



6



7



8

ANNEXE 8 :
REUNION AVEC L'ARBRE, 6
JUILLET 2022



Une filière au cœur et au service des territoires

La géologie ancre la carrière dans les territoires

Une matière première indispensable et technique

Les granulats restent la ressource la plus consommée après l'eau environ 5,86 tonnes/an/habitant



CONTEXTE GÉOLOGIQUE

- Substratum : sables et grès à faciès Wealdien
- Nombreuses anciennes « petites carrières » à proximité
 - Preuve d'un gisement accessible

MOTIVATIONS DU PROJET

- Géologie favorable au nord du site actuel
- Un savoir-faire SAMOG reconnu : réaménagement de Ronchères et de St Riquier-en-Waivre, CLCS
- Des matériaux de proximité (sablons, négoce, matériaux recyclés) pour un territoire enclavé
- Pour des clients de proximité : collectivités, entreprises du Pays de Bray (Réseaux réseaux et TP : pour 70 à 90 %, ce sont des commandes publiques)
- Une valorisation des matériaux bruts issus des chantiers locaux dans le réaménagement
- Une volonté de pérenniser le double fret
- Une réponse aux enjeux de la gestion des déchets (terres)
- Une réponse aux enjeux de circuit court

CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Projet dont la surface est inférieure à 7 ha
- Une cohérence avec l'exploitation actuelle :
 - Même scale
 - Mêmes horaires d'ouverture
 - Même tonnage d'extraction (Cl AP actuel : 60 000 t/an en moyenne, max de 80 000 t/an)
 - Matériaux identiques pour recyclage (15 800 m³/an – AP actuel : 11 000 m³/an)
 - Même méthode d'exploitation
 - Peu d'investissement supplémentaire par rapport au dossier initial
- 25 ans environ
- Un passage d'alignement au fait et à mesure du besoin





ETUDE FAUNE FLORE

3 passages de juin à septembre 2021

Phase	Travail	Objectifs	Modalités
Phase 1	Relevé	Relevé de la flore et de la faune	Relevé de la flore et de la faune
Phase 2	Relevé	Relevé de la flore et de la faune	Relevé de la flore et de la faune
Phase 3	Relevé	Relevé de la flore et de la faune	Relevé de la flore et de la faune

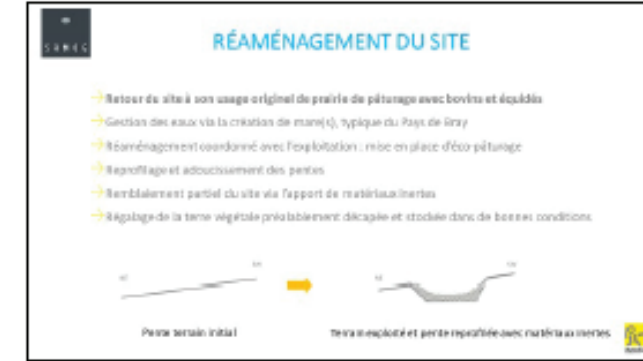
Proposition d'intégration paysagère

Exemple d'aménagement d'un talus bocager

Exemples d'espèces locales

Graine champêtre	Aubépine
Merisier	Rosaier
Charme	Houx
Erable plane	Cormouiller
Hêtre	Prunellier

→ Maintien des chênes à l'est



- ### Intérêts du projet
- Valoriser la ressource minérale présente sur le territoire au plus près de son utilisation
 - Valorisation et recyclage des matériaux inertes locaux
 - Réaménagement privilégié : retour au bocage brayon avec création de mares

ANNEXE 9 :
REUNION MAIRIE & TITULAIRE
CHEMIN DE RANDONNEE,
20 JUILLET 2022



Une filière au cœur et au service des territoires

La géologie ancre la carrière dans les territoires

Une matière première indispensable et technique

Les granulats restent la ressource la plus consommée après l'eau environ 5,86 tonnes/an/habitant

Quantité de granulats nécessaires



Projet d'extension

- Besoin de sables dans le Pays de Bray : la carrière SAMOG est la dernière en activité sur le secteur
- Maintenir l'activité et les emplois directs et indirects
- Extension de l'exploitation possible sur 6ha
- Pas d'extraction au niveau du chemin de randonnée

Qui sont nos clients ?

- la collectivité

Exemples : effacement de réseau électrique, réseau eau potable, fibre, travaux de Gournay-en-Bray

- Les entreprises locales

Ultra local
Les matériaux de carrière parcourent une distance moyenne de 25 km, contre 55 km toutes marchandises confondues.

Caractéristiques du projet

- Même accès qu'aujourd'hui : rue des Bruyères
- Même tonnage autorisé : 60 000 tonnes par an
- Même flux de circulation : en moyenne 8 camions par jour
- Mêmes horaires d'ouverture : 7h30-12h / 13h30-17h
- Durée d'exploitation estimée à 15 ans sur la base du projet d'extension



Intégration de l'activité dans l'environnement

- Création d'un talus bocager et plantation d'une haie côté habitations
- Campagnes de remblaiement limitées dans le temps
- Eloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation

Tracé du chemin de randonnée

Tracé du chemin de randonnée

→ 48,25% de brique sur l'ensemble du chemin de randonnée

■ Brique ■ Naturel

Chemin de randonnée

- Préservation du chemin de randonnée
- Bande de 10 mètres réglementaire à 2 côtés du chemin
- Maintien du sol en état de maintenance

■ Bande de 10 mètres réglementaire à 2 côtés du chemin

Coupe topographique du chemin

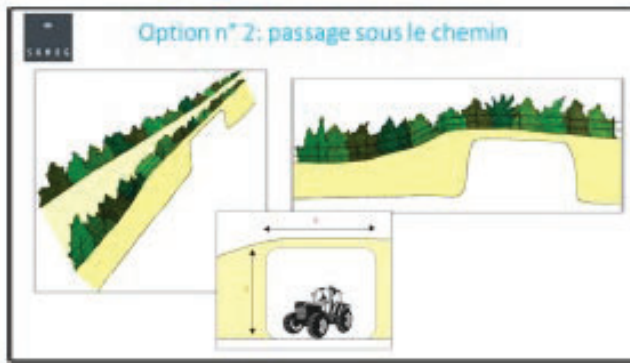
→ Topographie accidentée

Options étudiées

Option n° 1: passage au-dessus du chemin

Avantages / Inconvénients

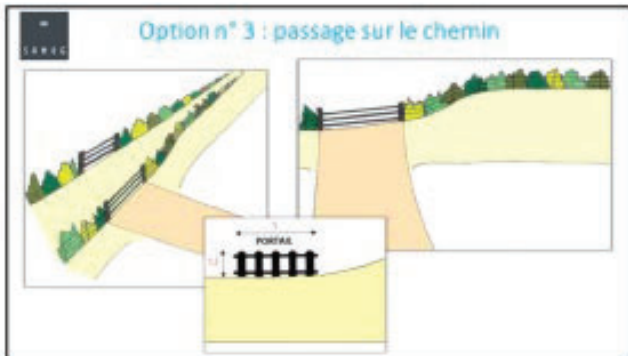
→ Passage randonnée pédestre	→ Visibilité sur le paysage
→ Modification de courbe de nivellement	→ Risque d'incidence post-traverse
→ Pas de changement pour les sandraqueux	→ Risque d'incidence bruit
	→ Travail pour créer en place puis démantèlement



Avantages / Inconvénients

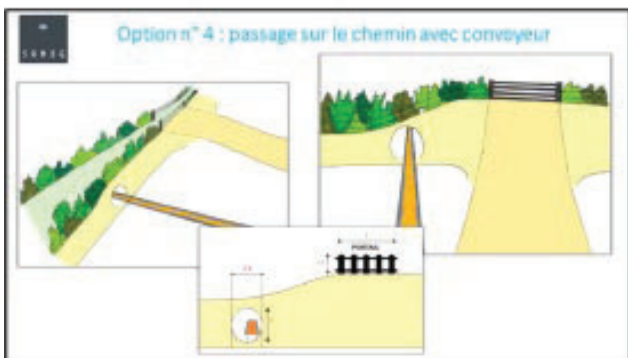
- Passage sécurisé piéton
- Réaction modifiable en cas de besoin
- Nécessite le passage important à priori
- Passage précis
- Difficile gestion des eaux
- Topographie et atypisme

Option abandonnée



Avantages / Inconvénients

- Passage sécurisé piéton
- Aménagement paysagé possible
- Modifiable en cas de besoin
- Réhabilitation des talus pour les campagnes d'entretien et de semencement
- Nécessite des campagnes pour mettre les pentes de talus en sécurité
- Nécessite de faire signaliser les talus campagnes



Avantages / Inconvénients

- Passage sécurisé piéton
- Convoies
 - Peu bruyant
 - Déplacement des matériaux de course distants
- Développement des atouts locaux
- Travaux précis pour passage convoies
- Débit moindre que des convoies : utilisation répétitive des convoies



Avantages / Inconvénients

- Vu sur les édifices
- Bitume moins important (40,2%)
- Moins de risque sur moins de routes
- Raccourcissement du chemin de randonnée
 - Distance = 4,5km
 - Temps = 1h35
- Propriété privée - avoir l'accord du propriétaire
- Aménagement d'un nouveau passage

Proposition d'intégration paysagère

Exemple d'aménagement d'un talus bocager

Exemples d'espèces locales

→ Maison des chènes à l'est

Proposition d'intégration paysagère

Perception depuis les jardins au nord ouest

Projet avec talus bocager

Proposition d'intégration paysagère

Perception depuis les jardins au nord-ouest

Projet

Projet de réaménagement

- Retour du site à son usage originel de prairie de pâturage
- Préservation des chênes à l'est du périmètre projet
- Création de mare(s), typique du Pays de Bray
- Réaménagement coordonné avec l'exploitation
- Reprofilage et adoucissement des pentes

Extension SAMOG : opportunité d'une nouvelle curiosité sur le chemin de randonnée ?

Cury-Saint-Fiacre

Extension SAMOG : Curiosité géologique

Cury-Saint-Fiacre accueille régulièrement des futurs géologues de l'UniLaSalle

UniLaSalle

Projet de réaménagement

ANNEXE 10 :
REUNION PETR,
3 OCTOBRE 2022



Historique du site :

- Carrière de Sable
- Démarrage de l'exploitation en 2009
- Reprise par SAMOG en 2009
- Surface d'exploitation : 9ha
- Extraction entre 40 000 et 60 000 t/an
- La plus petite carrière de Seine-Maritime
- Participe au maillage des plateformes de recyclage en Normandie (Cf. PRPGD)
- Exutoire aux matériaux inertes jugés non-réutilisables dans le BTP (Cf. instruction du gouvernement du 04/08/17)

Une filière au cœur et au service des territoires

La géologie ancre la carrière dans les territoires

Une matière première indispensable et technique

Les granulats restent la ressource la plus consommée après l'eau environ 5,86 tonnes/an/habitant



CONTEXTE GÉOLOGIQUE

- Substratum : sables et grès à faciès Wealdien
- Nombreuses anciennes « petites carrières » à proximité
 - Preuve d'un gisement accessible



MOTIVATIONS DU PROJET

- Géologie favorable au nord du site actuel
- Un savoir-faire SAMOG reconnu : réaménagement de Roncherelles et de St-Riquier-en-Rivière, CLCS
- Des matériaux de proximité (sablons, ripioles, matériaux recyclés) pour un territoire enclavé
- Pour des clients de proximité : collectivités, entreprises du Pays de Bray (Pôles réseaux et TP : pour 70 à 80 %, ce sont des commandes publiques)
- Une valorisation des matériaux inertes issus des chantiers locaux dans le réaménagement
- Une volonté de présenter le double but
- Une réponse aux enjeux de la gestion des déchets inertes
- Une réponse aux enjeux de circuit court



CARACTERISTIQUES DU PROJET

- Surface 3,3 ha
- Une cohérence avec l'exploitation actuelle :
 - Mêmes eaux
 - Mêmes horaires d'ouverture
 - Mêmes ouvrages d'extraction (CI AP actuel : 80 000 t/an en moyenne, max de 90 000 t/an)
 - Mêmes eaux usées pour recyclage (15 000 m³/an – AP actuel : 11 000 m³/an)
 - Mêmes méthodes d'exploitation
 - Pas d'incidence supplémentaire par rapport au dossier initial
- 25 ans exploit
- Un phasing s'adaptant au fur et à mesure du business

L'organisation de SAMOG



À la découverte de nouveaux talents

- ➔ Stages proposés à des cycles locaux (école ou faculté, Rouen)
 - ➔ Stages de fin d'études sur la carrière de Guy-Saint-Fiacre
 - ❖ Février 2020 : Suivi réglementaire, Ambroise CAUCHY de Mont-Rôté
 - ❖ Avril 2022 : Dossier d'extension, Lauryn HURAY de Morgny
 - ❖ Février 2023 : Renouvellement de stage, Lauryn HURAY



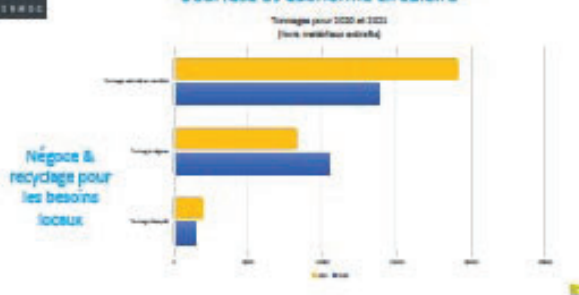
- ➔ Visites régulières des cycles ingénieurs géologie (Beauvais)



SAMOG S'ENGAGE

- ➔ **Concilier biodiversité et exploitation de carrière**
 - Phasing coordonné, bonnes pratiques de réaménagement
 - Aménagements écologiques en lien avec le pays breton
 - Plantation d'espèces floristiques endémiques
 - Secteurs non fauchés, fauchage tardif, projet de mise en pâture
 - ➔ **Participer à diminuer les émissions de gaz à effet de serre**
 - Zone de chaleur à l'ombre autour de la carrière
 - Encouragement du double frein en intégrant nos clients
 - Récours à des transporteurs routiers à TOWE 100 t/axi que possible
 - Digitalisation des documents commerciaux & de la traçabilité des ventes
 - ➔ **Sobriété**
 - Séparer ses besoins locaux uniquement
 - Recyclage des matériaux locaux
 - Valeur ajoutée en remblayant des terres non réutilisables
 - « Rien ne se perd sur une carrière »
- L'hotelier est signataire de l'accord de Rouen pour le Climat.

Sobriété et économie circulaire



Un ancrage local et économie de proximité

Quelques références :

- ➔ Carrière à Bourlay en Bray
- ➔ SNEC Beauvais & Fertiles en Bray
- ➔ La carrière de Guy-Saint-Fiacre
- ➔ 1^{er} centre de méthanisation du Pays de Bray à Compiègne en Bray

Un ancrage local et économie de proximité

Des prestataires normands, une volonté SAMOG :

- Entreprise de transports (76)
 - MAGMATransport / MALLET / LEJOL
- Fournisseur équipements de clôture (EbauFen-Bray)
 - EYLCROB
- Entreprise de travaux de décaissage (Cay-Saint-Racine, Gournay-en-Bray)
 - FOLASTRE / SOGEMAL
- Entreprise entretien paysage (Bonne-en-Bray)
 - Eric DUJARDIN
- Prestataire de concassage (76)
 - PRESTO SERVICES
- Sols topographiques (76)
 - CAP ATLAS
- Prestataire broyeuse (76)

EVOLUTION DU PROJET AVEC LA CONCERTATION



- Eloignement
- Prise en compte d'un passage pour l'hivernage des chevaux

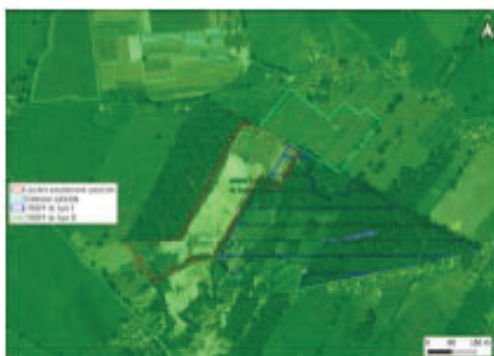
Intégration de l'activité dans l'environnement

- Création d'un talus bocager et plantation d'une haie côté habitations
- Campagnes de remblaiement ponctuelles et limitées dans le temps
- Eloignement par rapport aux habitations au fur et à mesure de l'exploitation

Espace Nature 2000 :
Le Pays de Bray humide
Zone Spéciale de Conservation



ZNEFF



AVIS FAUNE FLORE

3 passages de juin à septembre 2021

Phase	Statut	Observations	Recommandations
Phase 1	OK	Aucun impact significatif observé sur la faune et la flore.	Continuer les travaux de terrassement et de décaissage.
Phase 2	OK	Observation de quelques insectes (abeilles, guêpes) et de quelques oiseaux (mouettes, goélands).	Continuer les travaux de terrassement et de décaissage.
Phase 3	OK	Observation de quelques insectes (abeilles, guêpes) et de quelques oiseaux (mouettes, goélands).	Continuer les travaux de terrassement et de décaissage.
Phase 4	OK	Aucun impact significatif observé sur la faune et la flore.	Continuer les travaux de terrassement et de décaissage.



Proposition d'intégration paysagère

Exemple
d'aménagement d'un
talus bocager



→ Maintien des chênes à l'est

Exemples d'espèces locales

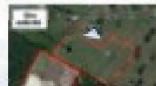


Proposition d'intégration paysagère

Perception depuis les
jardins au nord ouest



Proposition d'intégration paysagère



Perception
depuis les
jardins au
nord-ouest



RÉAMÉNAGEMENT DU SITE

- Retour du site à son usage original de prairie de pâturage avec bovins et équidés
- Gestion des eaux via la création de mares(s), typique du Pays de Bray
- Réaménagement coordonné avec l'exploitation : mise en place d'écopâturage
- Reprofilage et adoucissement des pentes
- Remblaiement partiel du site via l'apport de matériaux inertes
- Régalaie de la terre végétale préalablement décaignée et stockée dans de bonnes conditions



- Cohérence avec l'état initial et le réaménagement de la cartière actuelle
- Maintien des chênes à l'est
- Restitution de la prairie
- 2 mares
- Fric de haie



Intérêts du projet

- Valoriser la ressource minérale présente sur le territoire au plus près de son utilisation
- Valorisation et recyclage des matériaux inertes locaux
- Réaménagement privilégié : retour au bocage brayon avec création de mares